

ASF

La lettre d'information

Toute l'information de l'Association française des Sociétés Financières

Actualités

Charlotte Dennerly réélue
Présidente de l'ASF

Composition du Conseil
et des Commissions

Premier sommet luso-français
sur le financement spécialisé

Conférence de presse de l'ASF
dédiée à l'affacturage

P.4

Tableau de bord

L'activité des établissements
spécialisés au 1^{er} semestre 2026

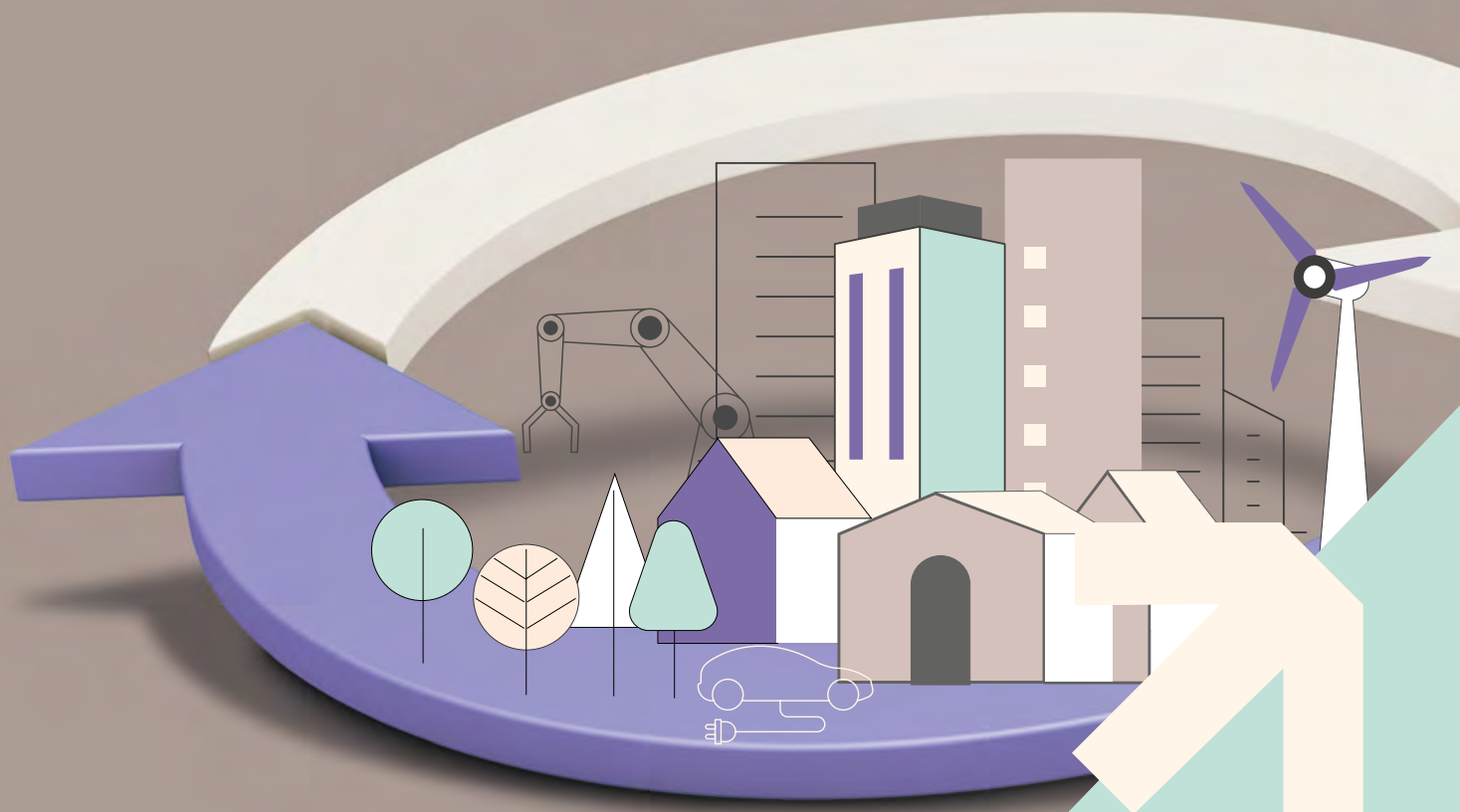
P.26

P.21

Dossier spécial

Les propositions de l'ASF pour l'élection présidentielle

Notre contribution à l'économie réelle



ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

asf-france.com

#210

Juillet • Septembre 2026

P.4 ► Actualités

Charlotte Dennery élue présidente de l'ASF

Composition du Conseil et des Commissions

- Premier sommet luso-français sur le financement spécialisé



- Conférence de presse de l'ASF dédiée au marché de l'affacturage



P.21 ► Dossier spécial

Les propositions de l'ASF pour l'élection présidentielle

Notre contribution à l'économie réelle



P.26 ► Tableau de bord

- Activité des établissements spécialisés au cours du premier semestre 2026
- Données sociales 2025 : l'emploi résiste, l'égalité progresse

P.34 ► Vie de l'ASF

- Actualités des Commissions et des Comités
- Stages proposés par l'ASSFOR

La Lettre de l'ASF n° 210 est tirée à 1600 exemplaires / Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association. / ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17 / Tél. : 01 53 81 51 51 — Directrice de la Publication : Charlotte Dennery, Présidente de l'ASF — Rédactrice en chef: Salenne Lepage, Déléguée générale / Conception graphique: Cithéa — Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue — Crédit photos: Cédric Doux, Peter Allan, Istock / Ont également collaboré: Raphaël Ardin — Franck Bergeron — Marie-Anne Bousquet-Suhit — Aurore Le Saule — Antoine de Chabot — Magali Keller — Frédéric Le Clanche — Yves-Marie Legrand — Ricardo Martins — Petya Nikolova — Grégoire Phélip — Cyril Robin — Julie Soulié.

Vu dans la presse

autoactu.com	1^{er} juillet / Charlotte Dennergy renouvelée à la présidence de l'ASF
La Lettre du trésorier	1^{er} juillet / Financement : les voyants restent au vert pour les entreprises
Le nouvel Économiste	23 juillet / Crédit à la consommation : la simulation en ligne, nouveau réflexe des emprunteurs
LesEchos	3 septembre / La location avec option d'achat bientôt soumise aux nouvelles règles du crédit à la consommation
LesEchos	24 septembre / Les spécialistes de l'affacturage misent sur la facturation électronique pour séduire davantage de TPE-PME
LE MOCI	28 septembre / Finance : la dynamique de l'affacturage international tirée par les ETI
L'AGEFI	29 septembre / L'affacturage poursuit son bonhomme de chemin

Agenda

1^{er} juillet

Conseil de l'ASF – Réélection de Charlotte Dennergy à la présidence de l'ASF

8 juillet

Réunion du Lab innovation à l'ASF

17 juillet

Journée d'échanges entre l'ASF et la Représentation permanente de la France à Bruxelles

22 juillet

L'ASF, avec l'ensemble des partenaires signataires, poursuit sa mobilisation autour de la Charte de confiance initiée par la Banque de France pour un premier bilan

26 et 27 août

Participation de l'ASF, représentée par sa présidente Charlotte Dennergy et la direction générale, à la REF26 du MEDEF autour des enjeux de compétitivité des entreprises, de pouvoir d'achat et de simplification réglementaire

4 septembre :

Réunion à Rome lors du Comité de Leaseurope sur la supervision prudentielle, présidé par l'ASF, occasion d'échanges sur les évolutions réglementaires et les priorités prudentielles du secteur du leasing

15 septembre

Premier Sommet luso-français sur le financement spécialisé, à Lisbonne, organisé conjointement par l'ASF et l'ALF (l'association professionnelle portugaise représentant les métiers du leasing et de l'affacturage) avec des interventions de la présidente Charlotte Dennergy et de membres du Conseil de l'ASF

24 septembre

Conférence de presse de l'ASF dédiée au marché d'affacturage



Charlotte Dennery réélue Présidente de l'ASF

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet, le Conseil de l'ASF a réélu à l'unanimité, pour un second mandat à la présidence de l'ASF, Charlotte Dennery, Présidente du Conseil d'administration de BNP Paribas Personal Finance.

De nouveaux membres ont intégré le Conseil de l'ASF, bienvenue à eux !



Nicolas Wallaert

Diplômé de l'IESEG School of Management (Finance-Gestion), Nicolas Wallaert rejoint Cofidis Group en 2006 et y effectue un parcours complet : Directeur financier puis Directeur commercial de Monabanq, Directeur général de Cofidis Portugal (2013-2018), puis Directeur général de Cofidis France depuis 2018. Membre du Directoire de Cofidis S.A. et Cofidis Group depuis 2017. Il coordonne également le projet Entreprise à Mission du groupe. Depuis le 1^{er} juillet 2025, il exerce les fonctions de Directeur Général de Cofidis Group.



André Gardella

André Gardella est Directeur général de Franfinance depuis 2026. Fort d'une carrière internationale de près de trente ans dans les secteurs bancaire, financier et des paiements, il a occupé de nombreux postes de Direction générale et de transformation, notamment chez Société Générale, Treezor, Boursorama, Self Bank et SKB Banka. Son parcours lui a permis de développer une expertise reconnue en matière de stratégie, de gouvernance, d'efficacité opérationnelle et de conduite de transformations complexes dans plusieurs pays européens et au Brésil.



Jany Gerometta

Jany Gerometta est Directeur général de Crédit Logement depuis le 1^{er} juin 2026. Diplômé de Neoma Business School, il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein du groupe BNP Paribas. Il a notamment assuré les fonctions de Directeur général des Findomestic Banca en Italie avant de devenir Directeur général délégué de BNP Paribas Personal Finance. Il fut vice-président et membre du Bureau de l'ASF. Il est par ailleurs administrateur, membre du comité stratégique et président du comité RSE de Showroomprive.com.

À l'issue de l'Assemblée générale du 17 juin et de la réunion du Conseil du 24 septembre, le Conseil de l'ASF est composé comme suit

Membres du Bureau

Présidente :



Charlotte Dennery
Présidente du Conseil
d'administration
de BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE

Vice-présidents :



François Camilleri
Directeur général
de BPCE LEASE



Philippe Mutin
Directeur général de CRÉDIT
MUTUEL FACTORING
et FACTOFrance,
groupe CRÉDIT MUTUEL
ALLIANCE FÉDÉRALE



Franck Oniga
Directeur général
de SOFINCO



Alexandre Sorel
Directeur général de
STELLANTIS FINANCIAL
SERVICES EUROPE



Nicolas Wallaert
Directeur général
de COFIDIS GROUP

Trésorière :



Bérengère Leclère-Kher
Directrice générale
de SIAGI – SOCIÉTÉ
INTERPROFESSIONNELLE
ARTISANALE DE
LA GARANTIE
D'INVESTISSEMENTS

Déléguée générale :



Solenne Lepage
Déléguée générale
de l'ASF

Membres du Conseil



Jean-Pierre Charles
Directeur général
de ONEY BANK



André Gardella
Directeur général
de FRANFINANCE



Jacqueline Eli-Namer
Personnalité choisie
en raison de ses
compétences



Jany Gerometta
Directeur général
de CRÉDIT LOGEMENT



Herdile Guérin
Présidente du
Directoire de CAFFIL -
CAISSE FRANÇAISE
DE FINANCEMENT LOCAL



Geoffroy Guigou
Directeur général
de YOUNITED



Neil Pein
Directeur général
de BNP PARIBAS
LEASE GROUP



Didier Reboul
Directeur général
de CRÉDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING



Philippe de Saint Martin
Président-directeur général
de COGEFI-CONSEIL
DE GESTION FINANCIÈRE



Martin Thomas
Président du Conseil
d'Administration de DIAC



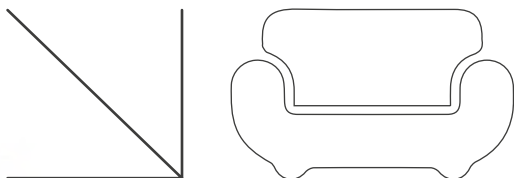
Christophe Van de Walle
Président du Directoire
de LBPCF - LA BANQUE
POSTALE CONSUMER
FINANCE



Éric Versey
Directeur exécutif
de BPIFRANCE



Aurélien Viry
Directeur général
de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FACTORING



Commission Financement de l'Équipement des Particuliers

À l'issue de la réunion du 29 septembre



Présidente

Marie Gillouard

CRÉDIT AGRICOLE PERSONAL
FINANCE & MOBILITY



Vice-Présidents

Jean-Bernard Huchard
COFIDIS

Charlotte Le moine
C.G.L. - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS

**Florence
Louis-Joseph**
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE

Catherine Noguier
CREDIPAR - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE CRÉDIT
AUX PARTICULIERS

Juliette de Waele
YOUNITED

Membres titulaires

Nicole Abecassis
LA BANQUE POSTALE
CONSUMER FINANCE

Sarah Dielna
DIAC

Stéphan Girard-Lozano
CARREFOUR BANQUE

Patrice Greco
BPCE FINANCEMENT

Stanislas de Pas
FRANFINANCE

Franck Pery
MY MONEY BANK

Sylvain Thinon
ONEY BANK

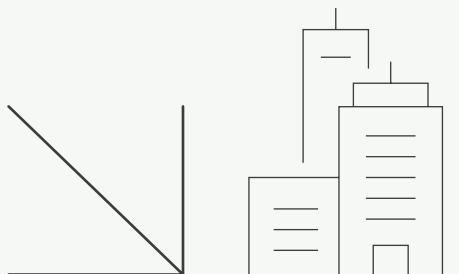
Membres suppléants

Fabrice Dallet
SOCRAM BANQUE

Maxime Gusdorf
FLOA

Alexandre Leclercq
BMW FRANCE

Pascal Moser
ARKEA FINANCEMENTS &
SERVICES



Commission Crédit-bail

À l'issue de la réunion du 25 septembre



Président
François Camilleri
BPCE LEASE

Vice-Présidents

Jean-Luc Brunat
ARKEA CRÉDIT BAIL

Pascale Courcelle
BPIFRANCE

Patrick Latta
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Membres

Jean-Éric Auberger
GENEFIM

Cindy Baesen
BPIFRANCE

Germain Brenckle
CRÉDIT MUTUEL REAL
ESTATE LEASE

Françoise Cauvin
CRÉDIT MUTUEL LEASING

Béatrice Collot
LA BANQUE POSTALE
LEASING & FACTORING

Olivier Delaporte
FRANFINANCE

Sarah Dielna
DIAC

Grégory Faillenet
BPCE ENERGECO

Nadine Girardi
IBM FRANCE
FINANCEMENT

Thomas Gitareau

CREDIT AGRICOLE
LEASING & FACTORING

Frédéric Guillot

CAPITOLE FINANCE - TOFINSO

Jean-Bernard Hiverniaux

CM-CIC LEASING SOLUTIONS

Zakaria Jghab

SIEMENS FINANCIAL
SERVICES S.A.S.

Alexandre Leclercq

BMW FINANCE

Emmanuel

Leprou-Blanchard

DE LAGE LANDEN
LEASING S.A.S.

Bertrand De Longueau

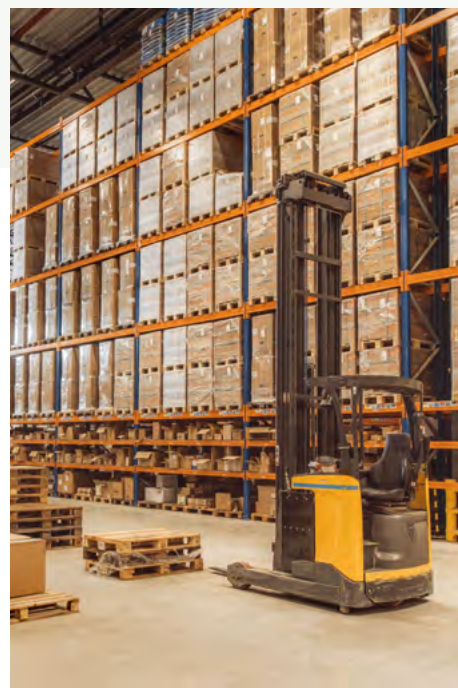
CATERPILLAR FINANCE
FRANCE SA

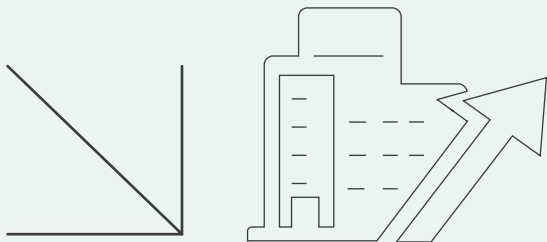
Bertrand Prodel

BPCE LEASE

Delphine Roché

BNP PARIBAS LEASE GROUP





Commission du Financement et du Refinancement Immobilier

À l'issue de la commission du 1^{er} octobre



Présidente
Nicole Chavrier
GROUPE BPCE



Vice-Présidents

Antoine Frachot
CRÉDIT LOGEMENT

Isabelle Roseau
CRÉDIT AGRICOLE
HOME LOAN SFH

Membres

Rosemarie Blavet
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

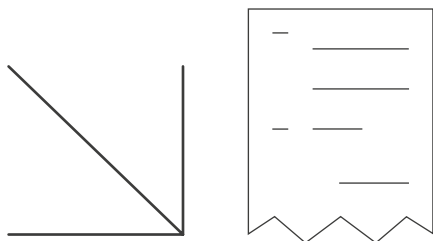
David Delage
ACTION LOGEMENT SERVICES

Samuel Maman
MY MONEY BANK

Marc Nocart
CRH - CAISSE DE
REFINANCEMENT DE L'HABITAT

Patrick Peaucelle
LA BANQUE POSTALE
HOME LOAN SFH

Alain Siegrist
CAMCA - CAISSE
D'ASSURANCES MUTUELLES
DU CRÉDIT AGRICOLE



Commission Affacturage

À l'issue de la commission du 2 octobre



Président
Philippe Mutin
FACTOFrance

Vice-Présidents

Béatrice Collot

LA BANQUE POSTALE LEASING
& FACTORING

Lionel Joubaud

BNP PARIBAS FACTOR

Frédéric Madalle

CRÉDIT AGRICOLE LEASING &
FACTORING

Aurélien Viry

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FACTORING

Membres

Luc Belleil

CRÉDIT MUTUEL FACTORING

Anne-Cécile Delas

BPCE FACTOR

Alexandre Mardam-Bey

HSBC FACTORING (FRANCE)





Commission Cautions

À l'issue de la commission du 7 octobre



Présidente

Bérangère Leclère-Kher

SIAGI - SOCIÉTÉ INTERPROFESSIONNELLE ARTISANALE
DE GARANTIE D'INVESTISSEMENTS

Vice-Présidents

Frédéric Dubois
SOMUDIMEC

Sylvain Fauchard
CAMCA - CAISSE
D'ASSURANCES MUTUELLES
DU CRÉDIT AGRICOLE

Fabien Neufinck
CRÉDIT LOGEMENT

Olivier de Pommery
EUROPÉENNE DE
CAUTIONNEMENT S.A. - E.D.C.

Membres titulaires

Antoine Alopeau
CMGM - SOFITECH

Kenza Ammoumi
COMPAGNIE EUROPÉENNE
DE GARANTIES ET CAUTIONS

Benoît Hoine
CRESERFI - CRÉDIT
ET SERVICES FINANCIERS

Fabrice Jamard
BPIFRANCE

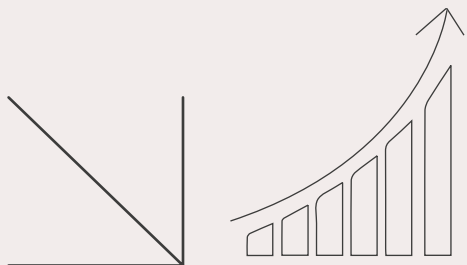
Olivier Mercier
INTERFIMO

Raymond Lay
SOCAMETT- SOCIÉTÉ
DE CAUTION MUTUELLE
DES ENTREPRISES
DE TRAVAIL TEMPORAIRE

Jean-Pierre Stephan
SOCAF - SOCIÉTÉ DE CAUTION
MUTUELLE DES PROFESSIONS
IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Membres suppléants

Éric Holzinger
SOCOREC



Commission des Prestataires de Services d'Investissement

À l'issue de la réunion du 25 septembre



Président

Philippe de Saint Martin
COGEFI

Vice-Présidents

Marine Aourousseau
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT (EUROPE) S.A.

Axel Champeil
CHAMPEIL

Membres

Sophie Bongenaar
EUROTITRISATION

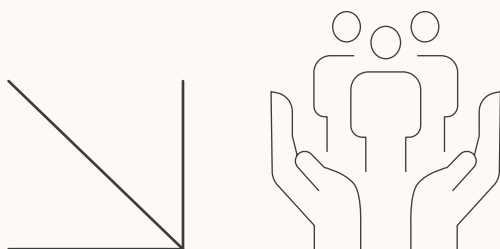
Charles Bouffier
OFI INVEST ASSET
MANAGEMENT

Frédéric Fouquet
AMUNDI

Dominique Goirand
FINANCIÈRE D'UZÈS

Micaela Sepulchre
FINANCIERE MEESCHAERT





Commission Sociale



Présidente
Solenne Lepage
ASF

Membres

Aurélia Andreu
CRESERFI

Nathalie Corcy
COFIDIS

Laëticia Crinon
BNP PARIBAS FACTOR

Roxane Demonfaucon
FRANFINANCE

Virginie Domingues
EUROPÉENNE DE
CAUTIONNEMENT S.A. – E.D.C

Isabelle Gautier
FACTOFrance

Karine Goldenberg
RIA FRANCE

Aurélie Hernot
ARKEA FINANCEMENTS
& SERVICES

Sandrine Hichard-Robin
CRÉDIT LOGEMENT

Sylvie Laffitte
ELEVA CAPITAL

Maryll Oruezabal
SCHRODER INVESTMENT
MANAGEMENT EUROPE

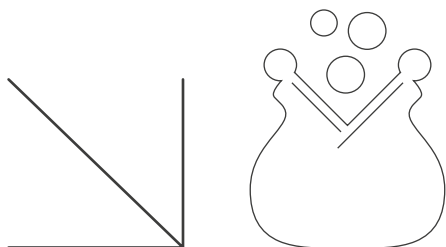
Fabrice Pomonti
DIAC

Rémi Raso
CRÉDIT AGRICOLE LEASING
& FACTORING

Sophie Rayneau
LBPCF – LA BANQUE POSTALE
CONSUMER FINANCE

Jordan Savoyen
CARREFOUR BANQUE





Comité Fiscal



Président
Yves-Marie Legrand
ASF

Membres

Pascale Albouy
BPCE LEASE

Naima Benhammou
CARREFOUR BANQUE

Francis Brune
INTERFIMO

**Charlotte
Donnadieu-Leroy**
CCF SFH

Edith Dorieux
GROUPE BPCE

Jean Ergan
SOCIÉTÉ GENERALE

Camille Garofalo
BPCE SFH

Alban Kauzman
CA CONSUMER FINANCE

Karine Leblanc
CAISSE FÉDÉRALE
DE CRÉDIT MUTUEL

Stéphanie Leibovici
BNP PARIBAS

Béatrice Leroy
LA BANQUE POSTALE



Frédéric Millet
DEUTSCHE LEASING
FACTORING

Nicolas Millet
RCI BANQUE

Hélène Montredon
BPIFRANCE

Lionel Pedretti
CA LEASING & FACTORING

Christophe du Plessis
CRÉDIT MUTUEL
REAL ESTATE LEASE

Valérie Perrier Elmassian
TRATON FINANCIAL
SERVICES FRANCE

Philomène Ransac
BPCE LEASE

Sophie Soares-Daumas
BNP PARIBAS LEASE GROUP

Natacha Urbin
BNP PARIBAS PERSONAL
FINANCE - BNP PARIBAS PF

Boris Valat
CRÉDIPAR - COMPAGNIE
GÉNÉRALE DE CRÉDIT
AUX PARTICULIERS

Financements spécialisés : la France et le Portugal affirment leurs visions communes



écrit par
Solenne Lepage
Déléguée générale

Le 15 septembre dernier, l'ASF et l'ALF¹, son homologue portugaise sur les métiers du leasing et de l'affacturage, ont réuni à Lisbonne les acteurs de ces deux métiers à l'occasion du Premier Sommet luso-français sur le financement spécialisé.

Ouverte par Charlotte Dennerly, présidente de l'ASF, et Luis Augusto, président de l'ALF, cette rencontre bilatérale a permis de croiser les expériences des deux pays et de dégager des priorités communes.



La France et le Portugal partagent une proximité des modèles juridiques et des cadres d'exercice des activités de leasing et d'affacturage, exercées dans l'un et l'autre de nos deux pays par des entités régulées, supervisées, avec des statuts juridiques voisins et le cadre applicable aux établissements bancaires européens.

La Présidente de l'ASF était accompagnée, parmi les intervenants, de plusieurs représentants d'adhérents de l'ASF, dont les groupes sont également présents au Portugal :

- François Camilleri, Directeur général de BPCE Lease, membre du Conseil de l'ASF, président de la Commission Crédit-Bail ;
- Neil Pein, Directeur général de BNP Paribas Leasing Solutions, également membre du Conseil de l'ASF ;
- François Mouly, Directeur général adjoint de Crédit Agricole Leasing & Factoring.
- Le groupe Mobilize était représenté par Luis Gonçalves, Directeur général de Mobilize financial services Portugal.

Cet événement bilatéral, qui constituait une première pour l'ASF dans ce format, a ainsi permis de partager notre vision des enjeux et défis de nos métiers aujourd'hui dans l'exercice de leur finalité essentielle, contribuer au financement des entreprises et de nos économies nationales et plus largement de l'économie européenne.

Il a également permis d'échanger sur les objectifs et les priorités de la feuille de route européenne de nos associations dans le contexte européen très important de l'agenda de Compétitivité du secteur bancaire de la Commission européenne.

Les deux présidents ont ainsi rappelé le rôle déterminant du leasing et de l'affacturage dans le financement de l'économie réelle, la compétitivité des entreprises et l'accompagnement des transitions écologique et numérique.

¹ Associação Portuguesa de Leasing, Factoring e Renting



Charlotte Dennerly a notamment souligné l'importance de la simplification, d'un cadre réglementaire proportionné et d'un traitement prudentiel adéquat au regard du profil de risque faible du leasing et de l'affacturage (respectivement appuyés sur un actif ou une facture), afin de permettre à ces financements de jouer pleinement leur rôle.

Deux tables-rondes, animées par Vitor Graça, secrétaire général d'ALF, et moi-même, ont souligné la place et la contribution du leasing et de l'affacturage dans les économies française et portugaise ; les échanges ont notamment mis en lumière le rôle du leasing dans l'accompagnement des transitions écologique (notamment en matière de mobilité) et numérique et dans la diffusion des innovations ; ils ont également marqué l'importance de l'affacturage dans la réponse

aux besoins de financement court-terme des entreprises, et notamment sa place croissante au Portugal.

Les participants ont partagé la conviction que l'agenda européen en faveur de la compétitivité et de la simplification du secteur bancaire représente, à cet égard, un moment privilégié pour mieux reconnaître les particularités du leasing et de l'affacturage et mieux prendre en compte sur le plan prudentiel et réglementaire le profil de risque faible de ces activités.

L'événement était complété d'une présentation de Laurent Marionnet, Directeur général de la CCI luso-française, qui a souligné à son tour les liens importants des entreprises françaises avec le Portugal. Enfin, l'événement a été clôturé par João Silva Lopes, Secrétaire d'État au Trésor et aux Finances du Portugal.

Merci à l'ALF pour l'organisation !
Merci à nos intervenants !

Les financements spécialisés en France et au Portugal : des caractéristiques proches, des défis communs, une coopération réaffirmée !

Cette rencontre a ainsi confirmé la proximité des enjeux rencontrés en France et au Portugal, ainsi que la volonté partagée de l'ASF et de l'ALF de porter une ambition commune, et dans le cadre des associations européennes dont nous sommes membres, Leaseurope et EUFactoring, auprès des décideurs européens : celle de libérer pleinement le potentiel du leasing et de l'affacturage au service de l'innovation, des transitions, de la croissance et de la compétitivité européennes !



Affacturage : un secteur solide au service du financement de l'économie française



écrit par
Magali Keller
Responsable communication

Le 24 septembre dernier, l'ASF a réuni la presse à l'occasion de la présentation de son étude statistique annuelle sur le marché français de l'affacturage en 2025.

Pour la sixième année consécutive, cette enquête de référence, qui s'inscrit dans la continuité des travaux précédemment menés par l'ACPR, dresse un panorama des évolutions et tendances du secteur. À cette occasion, Philippe Mutin, président de la Commission affacturage de l'ASF, accompagné de Frédéric Madalle et Aurélien Viry, vice-présidents, ont présenté les principaux indicateurs du marché et livré leur analyse de la conjoncture économique et des principales évolutions du secteur.

Avec près de 440 milliards d'euros de production en 2025, l'affacturage confirme son rôle majeur dans le financement des entreprises. La France demeure ainsi le premier marché européen, le deuxième marché mondial et le leader mondial de l'affacturage international. Le secteur représente par ailleurs 35 % du financement à court terme des entreprises françaises, ce qui en

fait la deuxième source de financement de trésorerie.

Au-delà de ces résultats, les intervenants ont mis en lumière plusieurs enjeux structurants pour l'avenir du secteur. Parmi eux figure la généralisation progressive de la facturation électronique à partir de septembre 2026, une réforme appelée à fluidifier l'activité, développer l'affacturage auprès des plus petites entreprises, renforcer la lutte contre la fraude à la TVA et sécuriser davantage les opérations de financement.

Les échanges ont également porté sur la compétitivité du secteur bancaire européen dans le contexte des réflexions engagées sur l'évolution du cadre prudentiel.

À cette occasion, l'ASF a rappelé sa position en faveur d'une réglementation mieux adaptée au profil de risque faible de l'affacturage afin de renforcer sa capacité à financer l'économie réelle.

Enfin, les intervenants ont rappelé l'accord de méthode signé début 2026 entre l'ASF et le GIFAS, destiné à faciliter les relations entre industriels et factors et à améliorer l'accès au financement des entreprises de la filière aéronautique et spatiale.

Cette conférence a ainsi illustré le rôle croissant de l'affacturage comme levier de financement, mais aussi comme outil d'adaptation aux grandes transformations économiques, réglementaires et industrielles.



Où en est le marché de l'affacturage français ?



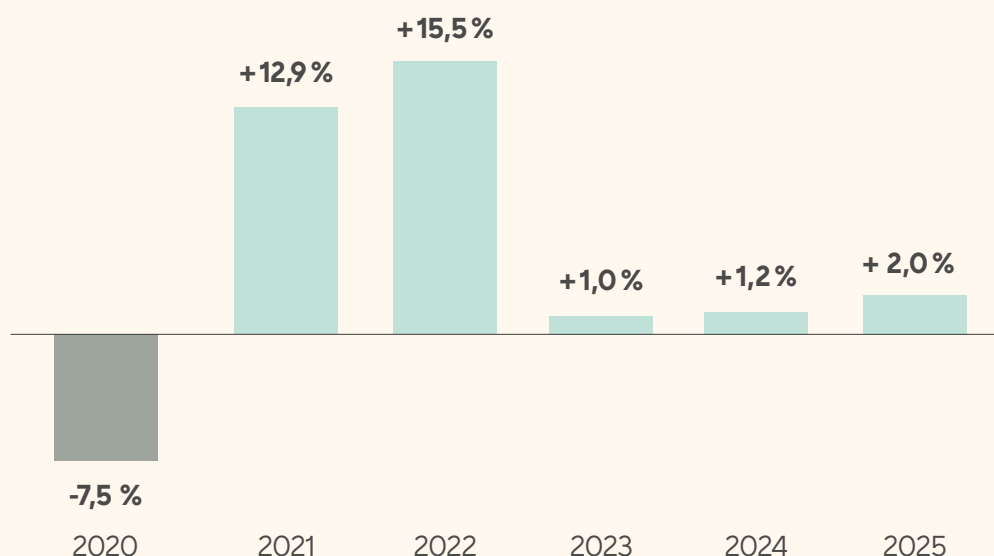
écrit par
Aurore Le Saule
Chargée d'études

Ce qu'il faut retenir :

Après deux années de ralentissement, la croissance du marché de l'affacturage à l'échelle mondiale connaît un léger regain de dynamisme. Cette tendance est également observée en France où, en 2025, le volume de factures prises en charge par les factors augmente de +2,0% par rapport à 2024 pour s'établir à 439,6 milliards d'euros, soit 14,8% du PIB français.

La France reste leader sur le marché européen et au deuxième rang mondial, derrière la Chine. Si le marché domestique continue de représenter la plus grande part de l'activité (62%), la France maintient, avec une croissance de +5,0% en 2025, sa première place mondiale sur l'offre à l'international.

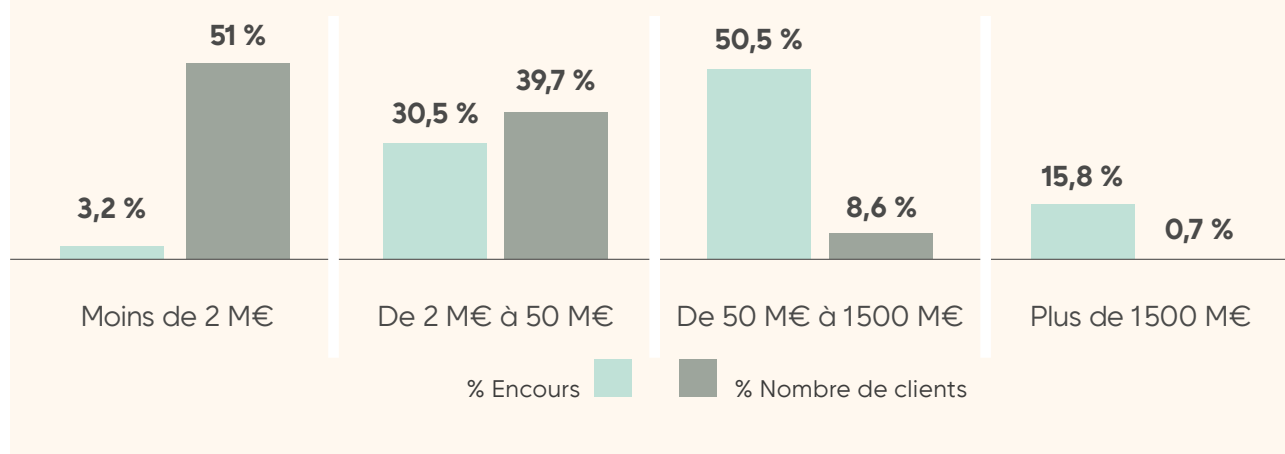
Variation de la production* annuelle



* Montant des créances prises en charge.

Répartition des encours et du nombre de clients

selon le chiffre d'affaires des clients au 31.12.2025



Les TPE et PME demeurent, en nombre, les principaux clients des sociétés d'affacturage (91%). Toutefois, on observe une moindre proportion de TPE en faveur d'entreprises de taille plus grande, en particulier les ETI dont on constate un intérêt grandissant pour l'affacturage. Ces dernières génèrent désormais plus de la moitié des encours détenus par la profession au 31 décembre 2025 (50,5%).

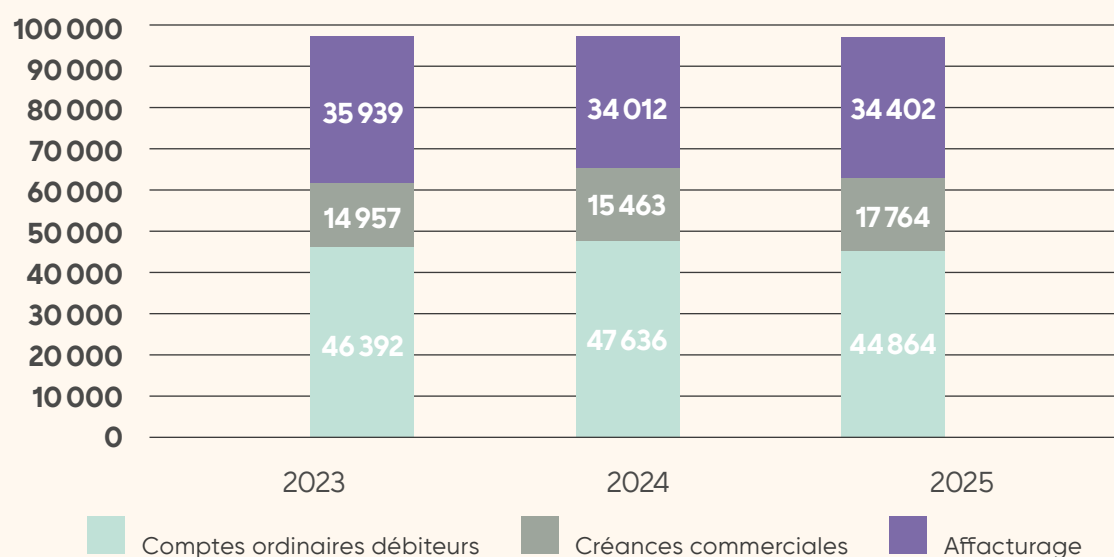
Cette évolution de la clientèle au fil des années influe sur l'offre, davantage orientée vers la gestion déléguée au client – génératrice de gros volumes – que vers les contrats en gestion par le factor qui représentent désormais moins d'un cinquième de la production.

En ne prenant en compte que l'encours financé pour des entités résidentes en France, l'affacturage représente plus d'un tiers du financement à court-terme (35%), derrière le découvert, mais devant les créances commerciales.

Financements à court terme à fin décembre 2025

(millions d'euros)

Entités résidentes



Source: Banque de France - Service central des risques (+ ANACREDIT) - seuil de collecte à 25 k€

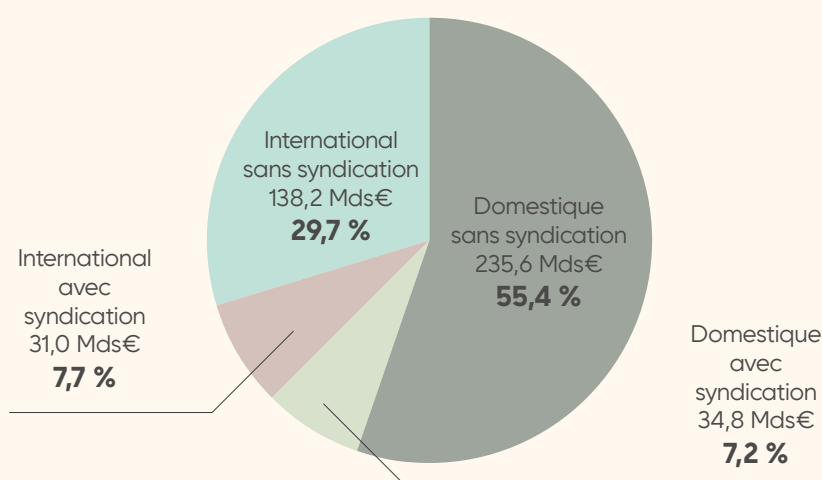
Dans le même temps, l'affacturage inversé¹ continue de se replier en 2025 (-3,5%) alors que les syndications sont en hausse (+2,9%), portées par l'affacturage domestique² (+12,6%).

Si la production des factors a progressé modérément en 2025, il en va de même pour l'encours (+1,7%) qui présente toujours des disparités notables selon que l'offre est domestique (-1,9%) ou à l'international (+7,3%).

¹ Affacturage inversé : Formule d'affacturage qui permet à un débiteur de demander au factor de se substituer à lui pour régler ses principaux fournisseurs.

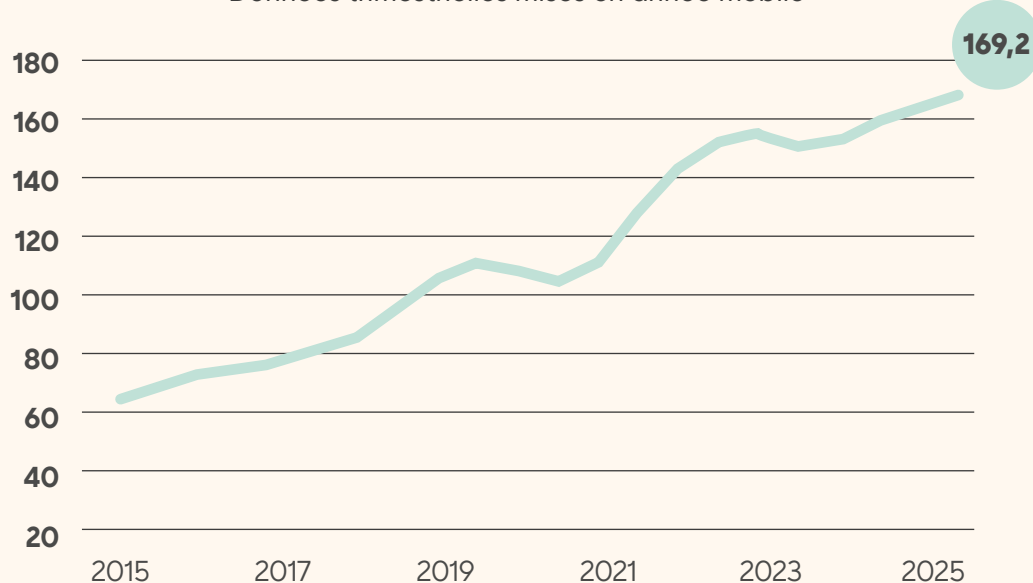
² Affacturage domestique : Opération dans laquelle le factor, le client et l'acheteur sont en France.

Répartition des opérations de syndication



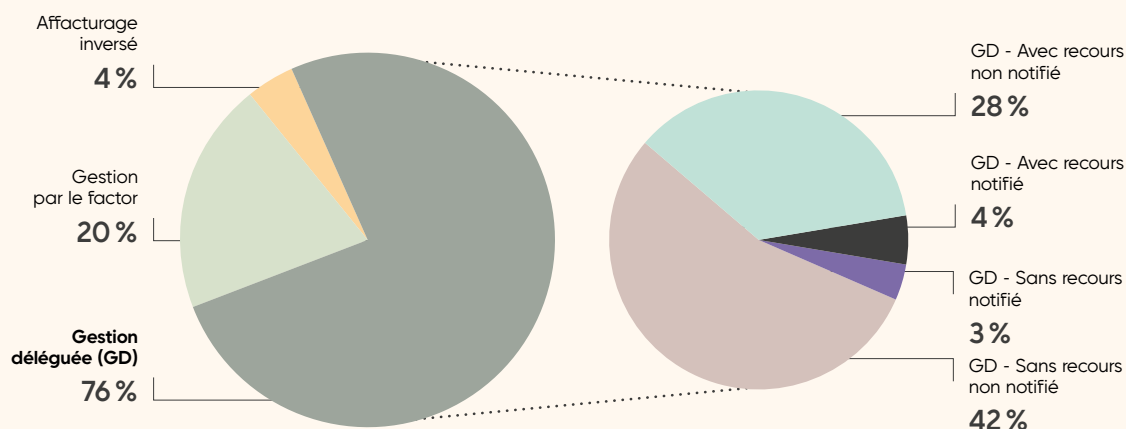
Évolution de la production à l'international en milliards d'euros

Données trimestrielles mises en année mobile

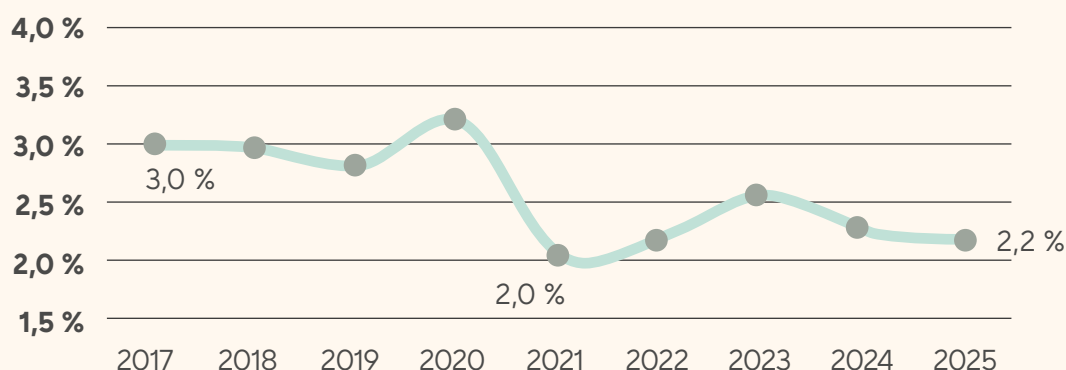


Répartition de la production

Selon le type d'opérations domestiques



Évolution du taux de créances douteuses



Concernant le risque de crédit, après avoir diminué l'an passé, le taux de créances douteuses est stable sur un an, à 2,2%. Le taux de provisionnement a continué de progresser pour atteindre 23,6% en 2025. Enfin, après un bond en 2023, le coût du risque a continué de diminuer, s'établissant à 0,01% de l'encours contre 0,04% au cours de l'exercice précédent et 0,13% en 2023.

Malgré la progression modérée du chiffre d'affaires affacturé durant l'exercice 2025, les sociétés d'affacturage affichent globalement des résultats en retrait avec un produit net bancaire en repli

(-9,9% à 1151 millions d'euros) et un résultat net en baisse (-16,5% à 385 millions d'euros). Enfin, après deux années consécutives de hausse, le taux de marge des factors est en recul et retrouve son niveau de 2020, à 0,26%.

L'intégralité de l'enquête est disponible sur le site internet de l'ASF :



Les propositions de l'ASF pour l'élection présidentielle

Notre contribution à l'économie réelle



Charlotte Dennerly

Présidente de l'ASF

À l'approche de l'élection présidentielle, l'ASF souhaite contribuer au débat par des propositions concrètes, nourries de l'expertise de ses adhérents.

Les établissements que nous représentons financent chaque jour les projets des entreprises, des ménages et l'économie de proximité dans les territoires.

Forts de cette expérience de terrain, nous voulons contribuer aux transformations de notre économie.

Dans le présent contexte économique, la profession partage en premier lieu la conviction que le redressement des finances publiques sera un prérequis pour une économie soutenable pour les entreprises et les ménages, compétitive, génératrice de croissance et projetée vers les investissements d'avenir et le financement des transitions.

Cet avenir se construit d'abord avec la **jeunesse**. Faciliter l'accès au logement, à la mobilité, à l'équipement et à l'autonomie est essentiel. Il convient également de mieux mobiliser l'**épargne**, en encourageant la transmission intergénérationnelle afin que les jeunes générations puissent en bénéficier dans la construction de leurs projets de vie. L'épargne est également une contribution nécessaire à la préparation de l'avenir et au financement des retraites, ainsi que pour répondre aux besoins de long terme des Français tout en orientant davantage les capitaux vers l'investissement productif.

Dans un contexte économique exigeant, nos propositions visent aussi à préserver le **pouvoir d'achat** et à faciliter l'accès au **logement**. Les financements spécialisés apportent des solutions adaptées aux différentes étapes de la vie et contribuent à la **protection des particuliers et des entreprises**, grâce à des pratiques responsables et à des dispositifs appropriés.

Renforcer le **financement des territoires et de l'économie de proximité**, c'est soutenir les TPE, les PME, les artisans et tous les acteurs qui créent de l'activité et de l'emploi. Les mécanismes de caution, le crédit-bail et les autres solutions de financement spécialisé sont des leviers précieux pour accompagner leurs investissements, leur développement et la transmission des entreprises et des commerces.

Pour libérer pleinement ce potentiel, nous devons créer un environnement favorable à la **croissance et à la compétitivité**. Face à l'accumulation des exigences prudentielles, de conformité, de cybersécurité et de finance durable, l'ASF appelle à une réglementation plus stable, plus lisible et mieux proportionnée aux risques réels – intrinsèquement plus faibles – des activités des financements spécialisés, adossés à des actifs.

Cette compétitivité est indissociable de notre **souveraineté**. Mieux orienter l'épargne vers les entreprises françaises et européennes, faciliter leur transmission et soutenir nos filières stratégiques renforceront notre autonomie économique et notre capacité d'investissement.

Nous devons également accélérer la **transition et l'adaptation climatiques**. La décarbonation des activités, le renouvellement des équipements et l'adaptation des entreprises nécessitent des financements accessibles et adaptés à chaque secteur. Enfin, la **transition numérique et l'intelligence artificielle** ouvrent de nouvelles perspectives pour améliorer les services, renforcer l'efficacité des établissements et mieux répondre aux attentes de leurs clients.

L'ASF a préparé le document ci-après, à l'attention des équipes de campagne des candidats à l'élection présidentielle, synthétisant les messages et propositions clés de la profession.

Cette brochure affirme une ambition claire : mettre l'expertise des financements spécialisés au service d'une économie française plus forte, plus souveraine et plus durable. Parce que le financement est le point de départ de toute transformation, nous souhaitons contribuer pleinement aux choix qui engageront notre pays pour les années à venir.



Les activités des établissements spécialisés adhérents de l'ASF sont multiples, mais toutes ancrées dans l'économie réelle.

Les établissements spécialisés de l'ASF financent les projets des entreprises et des professionnels avec des produits spécifiques tels que le crédit-bail mobilier et immobilier et, plus largement, l'ensemble des financements locatifs, ainsi que les crédits des Sofergie.

- 1 million de projets d'investissements d'équipement financés par leasing ou crédit d'équipement classique pour 40 milliards d'euros en 2025.
- 1 000 opérations d'investissement pour 4 milliards d'euros en immobilier d'entreprise financées par crédit-bail immobilier.

Ils sont également des acteurs majeurs du financement des projets des ménages avec le crédit à la consommation, où la part des adhérents de l'ASF dans l'encours total en France atteint plus de 45%.

- 22 millions d'opérations de financement des ménages pour 51 milliards d'euros en 2025.

Ils proposent aussi des services financiers tels que l'affacturage, ainsi que des cautions aux entreprises ou aux particuliers.

- 440 milliards d'euros de créances prises en charge par les sociétés d'affacturage en 2025.
- L'affacturage représente 35% des financements court terme aux entreprises.
- 480 000 entreprises/professionnels cautionnés pour 80 milliards d'engagements.
- 8 200 000 crédits immobiliers cautionnés pour plus de 930 milliards d'engagements.

Ils délivrent enfin des services d'investissement de détail qui couvrent l'ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers et de titrisation.

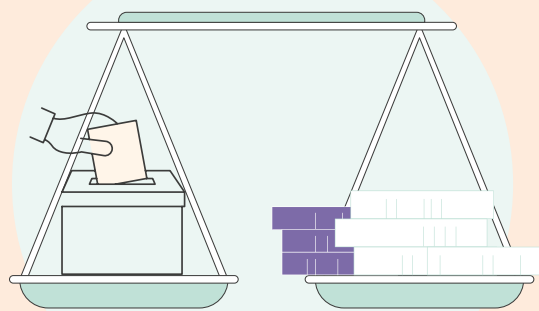


Les adhérents de l'ASF sont des acteurs essentiels du financement des projets d'investissement des ménages et des entreprises.

- Les établissements de l'ASF spécialisés dans le crédit à la consommation contribuent à 9% des dépenses de consommation des ménages en biens manufacturés en France.
- Les établissements de l'ASF spécialisés dans le financement de l'équipement des entreprises contribuent à 22,3% des investissements des entreprises en biens manufacturés en France.
- Ceux spécialisés dans le financement immobilier professionnel contribuent à 8,5% des investissements immobiliers des entreprises françaises.



La France est à un tournant économique. Cette élection présidentielle portera des enjeux majeurs pour l'économie française.

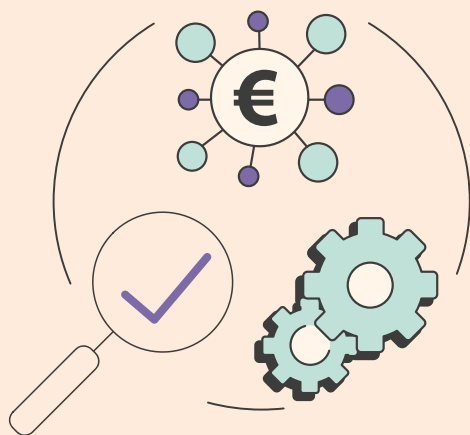


Au plus près des acteurs de l'économie réelle, l'ASF partage le diagnostic de l'impérative nécessité d'une réduction des déficits et de la dette publique de la France :

→ Parce que la dette publique et le financement des intérêts de la dette privent la France des marges de manœuvre nécessaires pour financer les investissements publics d'avenir, indispensables à la compétitivité et à la souveraineté de notre économie ;

→ Parce qu'elles fragilisent profondément notre modèle économique et social, dont le financement atteint aujourd'hui ses limites, tant en termes de compétitivité de nos entreprises que de pouvoir d'achat des ménages.

L'assainissement des finances publiques est ainsi une condition *sine qua non* de la compétitivité des entreprises, du pouvoir d'achat des ménages et de la préparation de l'avenir.



Les adhérents de l'ASF, acteurs du financement des entreprises et des ménages, ont la conviction que :

- La compétitivité des entreprises induit une réduction des charges et de la fiscalité pesant sur les entreprises, dont les sociétés financières.
- La capacité des ménages à disposer de ressources présentes et futures suffisantes suppose de développer un financement complémentaire des retraites par l'épargne et de repenser le financement de la protection sociale en réduisant l'écart entre salaire brut et salaire réel.

Pour préserver l'investissement, l'emploi ainsi que le pouvoir d'achat des ménages, réduire les charges pesant sur la production et sur les salaires est un prérequis.



Forts de ce prérequis, les adhérents de l'ASF qui financent au quotidien les entreprises et les ménages, se positionnent autour de trois enjeux stratégiques :

1 Le pouvoir d'achat des ménages

2 La transition écologique et démographique

3 La transition numérique

1 Soutenir le pouvoir d'achat des ménages et mieux orienter l'épargne

- Le marché français du crédit à la consommation est l'un des plus concurrentiels en Europe, et l'un des plus protecteurs. Il garantit des prix et pratiques commerciales raisonnables, par ailleurs plafonnés par l'usure. Mais il faut mensualiser le calcul et la publication du taux d'usure pour anticiper les remontées des taux d'intérêt qui dégradent l'accès au crédit.
- Le modèle français du cautionnement de crédit immobilier à taux fixe est un atout pour l'accession à la propriété des ménages. La réglementation doit préserver les acteurs financiers français qui délivrent les cautions de crédit immobilier résidentiel.
- Les financements spécialisés, notamment les cautions, financent le développement des territoires, les équipements, les services et l'économie de proximité (commerces, santé...). Cette vitalité contre la désertification est un enjeu essentiel.
- L'épargne doit être mieux répartie. Il faut en faciliter la transmission intergénérationnelle afin qu'elle contribue au financement des projets de vie des jeunes générations, mais aussi au financement de la retraite. Notre proposition vise à fluidifier cette transmission de l'épargne par une incitation fiscale à la donation au bénéfice des jeunes générations pour préparer leur avenir.

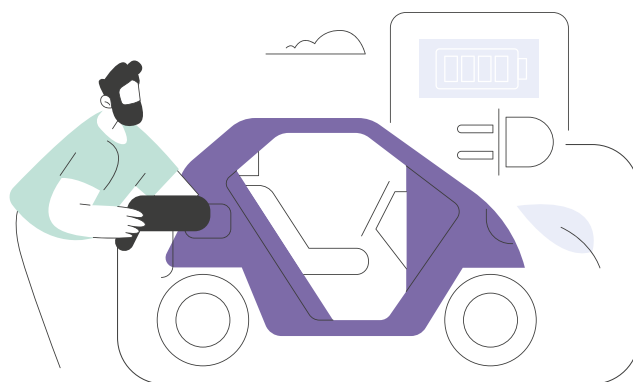


2 Financer les transitions écologique, démographique et générationnelle

- Les adhérents de l'ASF financent la rénovation énergétique des logements, les investissements des ménages pour une énergie plus verte et moins chère, leur mobilité propre ainsi que leurs travaux d'adaptation au changement climatique. Ils financent aussi les investissements d'adaptation induits par la transition démographique et le vieillissement de la population. Pour favoriser la planification et l'anticipation sur un temps long de ces nécessaires investissements, il faut stabiliser les politiques publiques d'aide aux transitions énergétique et démographiques (MaPrimeRenov', MaPrimeAdapt').

Il faut aussi annuler le risque juridique des établissements financiers dans le financement des installations photovoltaïques des particuliers, en adaptant la réglementation. Il faut enfin assainir, consolider et sécuriser la filière d'installation des équipements, fragilisée par le manque de fiabilité d'une partie de ses acteurs.

- Les adhérents de l'ASF sont des leaders du financement de la mobilité électrique des ménages et des entreprises. Pour éviter qu'elles soient contreproductives, il faut flécher les politiques publiques de verdissement des flottes automobiles vers les entreprises utilisatrices des véhicules, pas vers leurs financeurs.
- Les investissements dans la transition écologique ne sont pas immédiatement rentables pour les entreprises ; les financements locatifs aident à les rendre soutenables et moins risqués. Il faut libérer leur potentiel en ajustant le cadre réglementaire et prudentiel à la réalité de leur risque.
- Les Sofergie financent les grands projets d'investissement de la transition écologique : énergie solaire et éolienne, biomasse... Pour ne pas nuire à l'équilibre financier de ces grands projets d'infrastructure, il ne faut pas remettre en cause les tarifs garantis d'achat d'énergie renouvelables de l'Arrêté S21.
- L'ASF prône la co-construction avec les pouvoirs publics d'un cadre permettant d'intégrer les financements locatifs dans les dispositifs de CEE, susceptibles de palier l'attrition des financements publics.



- L'ASF propose, pour fluidifier l'implantation d'activités industrielles dans les territoires, un dispositif dédié de crédit-bail immobilier « vert re-industrie ».
- L'ASF propose une mobilisation réelle et efficiente des ressources du Fonds européen d'investissement et de la Banque européenne d'investissement pour des cofinancements et des garanties pour la transition écologique.
- La transition générationnelle, c'est aussi assurer la transmission reprise des 500 000 entreprises dont le dirigeant prendra sa retraite dans les 10 prochaines années. Le maintien du Pacte Dutreil est essentiel.

3 Financer la transition numérique et technologique, en préservant notre souveraineté

- Les adhérents de l'ASF sont des leaders de l'innovation dont ils permettent une diffusion large et sécurisée aux acteurs économiques. Le maintien du Crédit Impôt Recherche est essentiel pour soutenir la dynamique d'innovation des entreprises.

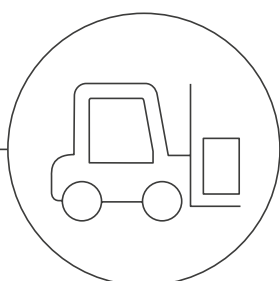


- L'utilisation de l'IA pour l'analyse de solvabilité des établissements financiers n'est pas « à haut risque ». Au contraire elle permet une meilleure granularité de l'analyse et garantit un crédit responsable. Il faut viser à Bruxelles le retrait des activités de financements spécialisés de la liste des activités à haut risque dans l'AI Act, pour ne pas freiner l'innovation dans le secteur financier. Il faut aussi transposer le règlement DORA de manière proportionnée pour les sociétés de financement et les plus petits établissements de crédit.
- Les données financières des ménages et des entreprises doivent être protégées contre le risque cyber et les ingérences économiques. Elles sont un gage de souveraineté pour l'économie européenne. Il faut faire barrage à Bruxelles au projet FIDA qui ouvrirait l'accès aux données de crédit de l'ensemble des entreprises et des ménages européens aux acteurs hors UE.

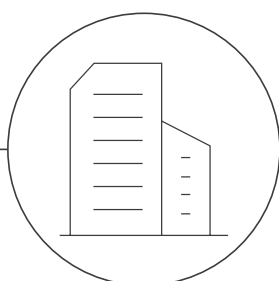
L'activité des établissements spécialisés



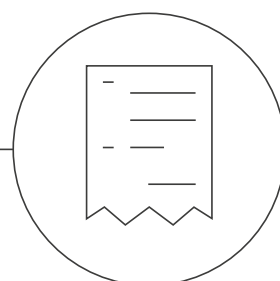
écrit par
Frédéric Le Clanche,
Responsable du service
Études Statistiques



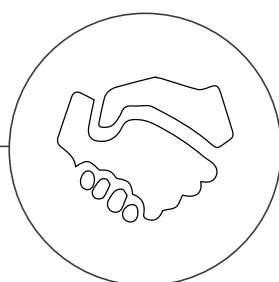
**Financement locatif
de l'équipement
des entreprises**



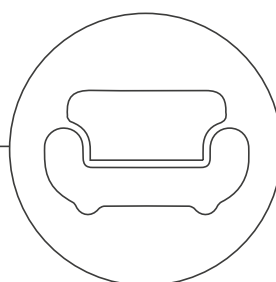
**Crédit-bail
immobilier**



Affacturage



Caution



**Crédit à la
consommation**

L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'ensemble des établissements spécialisés : quelque 240 entreprises (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées et entreprises d'investissement).

Les activités des membres de l'ASF sont multiples : le financement de l'équipement des particuliers (avec le crédit à la consommation - où les adhérents de l'ASF représentent près de 50% du total des opérations -), le financement des investissements des entreprises et des professionnels (investissements d'équipement et investissements immobiliers par crédit-bail, autres financements locatifs et financements classiques), les services financiers (affacturage, cautions, titrisation), les services d'investissement (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).

Une dynamique d'ensemble plutôt favorable

Les métiers spécialisés sont globalement dans une dynamique plutôt favorable au premier semestre 2026, même si les trajectoires sectorielles sont variées. Seuls les financements locatifs de l'équipement des entreprises enregistrent une nouvelle baisse de leur activité. A l'inverse, l'affacturage, le crédit-bail immobilier et la caution financière sont en croissance, tandis que le crédit à la consommation demeure stable.

INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES

FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES



-1,8%



En bref

Les financements locatifs de l'équipement des entreprises et des professionnels se replient pour le quatrième semestre consécutif, mais à un rythme moindre : -1,8% à 17,2 Mds d'euros au premier semestre 2026.

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER



+4,0%



En bref

Le crédit-bail immobilier enregistre une nouvelle hausse au premier semestre 2026 de +4% par rapport au premier semestre 2025. Le niveau de production atteint 1,7 Md d'euros.

TRÉSORERIE

AFFACTURAGE



+3,5%



En bref

Le marché de l'affacturage progresse au premier semestre 2026 de +3,5% à 224,1 Mds d'euros.

GARANTIE

CAUTIONS



+1,9%



En bref

Les engagements hors bilan des sociétés de caution augmentent légèrement de +1,9% à 1 000,9 Mds d'euros à fin juin 2026.

CONSOMMATION

CRÉDIT À LA CONSOMMATION



-0,1%



En bref

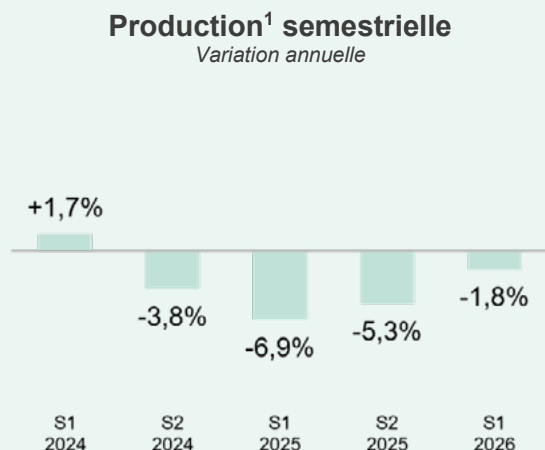
Le crédit à la consommation maintient son activité au premier semestre 2026 : -0,1% à 23,8 Mds d'euros.

% d'évolution par rapport à la même période de 2025



FINANCEMENTS LOCATIFS DE L'ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

La baisse perdure, mais ralentit -1,8%



¹ Production : analyse de l'activité en termes de flux de nouvelles opérations initiées pendant une période donnée (nouveaux crédits ou nouveaux investissements pour les opérations de crédit-bail).

² Au sens de la loi du 2 juillet 1966

Depuis deux ans, les financements locatifs destinés à l'équipement des entreprises et des professionnels s'inscrivent dans une phase de repli. Cette tendance se poursuit au premier semestre 2026, mais à un rythme plus modéré : les nouveaux investissements reculent de **-1,8%** avec **17,2 Mds d'euros**. Le rythme de baisse demeure proche d'un trimestre à l'autre, avec **-1,6%** au premier et **-1,9%** au deuxième.

Cette baisse globale a affecté différemment les produits. La **location avec option d'achat (LOA)** est en baisse de **-5,1%** au premier semestre à **10,3 Mds d'euros**, dont 8,6 Mds d'euros de crédit-bail mobilier *stricto sensu*² (-3%) et 1,8 Md d'euros d'opérations connexes sur voitures particulières (-13,8%).

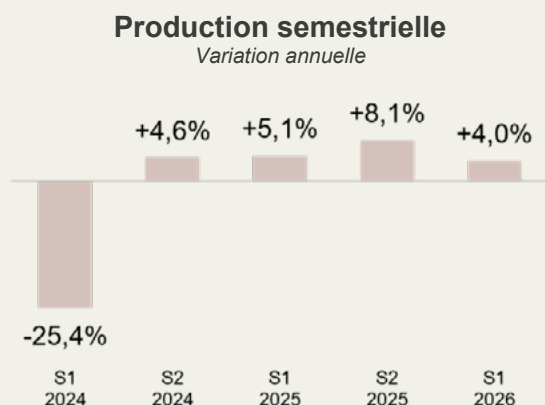
A l'inverse, les opérations de **location sans option d'achat** sont en hausse de **+3,6%** à **6,9 Mds d'euros**. Plus précisément, la location financière progresse de **+2,2%** à 2,9 Mds d'euros, tandis que la location longue durée, avec 4 Mds d'euros, augmente de **+4,7%** par rapport au premier semestre 2025.

Enfin, les établissements spécialisés ont aussi octroyé, au cours de la première moitié de l'année, des financements d'équipement sous forme de crédits classiques. Le montant de ces investissements s'élève à 2,1 Mds d'euros, en hausse de **+16,6%**.



LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Le marché continue son redressement +4,0%



Le redressement du crédit-bail immobilier se poursuit au premier semestre 2026 à un rythme modéré. La production progresse de **+4%** avec **1,7 Md d'euros** de nouveaux contrats signés, soit un niveau d'activité encore en-deçà de celui atteint avant le décrochage du second semestre 2023 et du premier semestre 2024. Exprimée en année glissante, la production cumulée (locaux industriels et commerciaux, bureaux, autres) s'élève à 4,1 Mds d'euros, contre 5 Mds d'euros observés il y a trois ans.

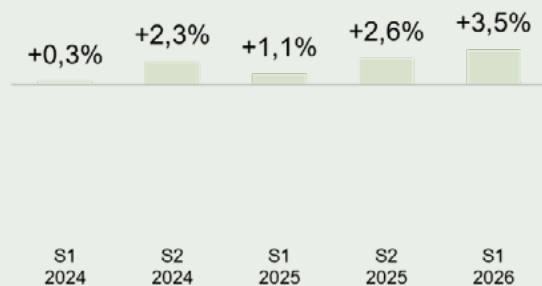
Pour leur part, les Sofergie enregistrent une nette hausse de la production de **+59%** par rapport au premier semestre 2025 où l'activité avait chuté de **-23,6%**. Ainsi, le montant des nouveaux investissements initiés par les Sofergie dans le domaine des économies d'énergie et de l'environnement s'élève à 1,5 Md d'euros au premier semestre 2026.



AFFACTURAGE

Amélioration de la tendance +3,5%

Production³ semestrielle
Variation annuelle



³ Pour l'affacturation, la notion de production correspond au montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturation (hors opérations de « floor plan » et de forfaitage).

⁴ Il s'agit des opérations d'affacturation réalisées, par des facteurs situés en France, à l'exportation, à l'importation ou avec des clients non-résidents sans intervention d'un factor correspondant étranger. Il ne s'agit pas de l'activité des filiales étrangères.

Au premier semestre 2026, le montant des créances prises en charge par les sociétés d'affacturation atteint **224,1 Mds d'euros**, en hausse de **+3,5%** par rapport aux six premiers mois de 2025. L'évolution demeure contrastée au cours du semestre : alors que le premier trimestre a connu un bref recul de l'activité de -0,3%, le deuxième trimestre 2026 a été plus dynamique en enregistrant une hausse de +7,1%.

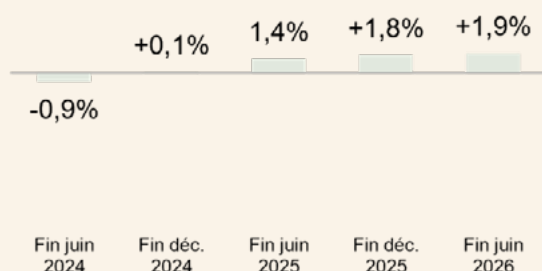
Dans le détail, l'affacturation **domestique**, toujours majoritaire avec **138 Mds d'euros**, progresse de **+3,3%** au premier semestre. De leur côté, les opérations réalisées à l'**international**⁴ sont en hausse de **+3,9%** à **86,1 Mds d'euros**.



LES SOCIÉTÉS DE CAUTION

Légère croissance +1,9%

Encours⁵ des engagements hors-bilan
(glissement sur douze mois)



Après deux années de stagnation, l'activité des cautions a, depuis 2025, repris un rythme de croissance qui demeure toutefois plus lent que celui d'avant 2023. Ainsi, les engagements hors-bilan des sociétés de caution progressent à fin juin 2026 de **+1,9%** en glissement annuel, après +1,8% six mois plus tôt.

Le montant de ces engagements atteint **1 000,9 Mds d'euros**, dont une majorité de garanties délivrées en couverture de crédits destinés aux particuliers (939,2 Mds d'euros).

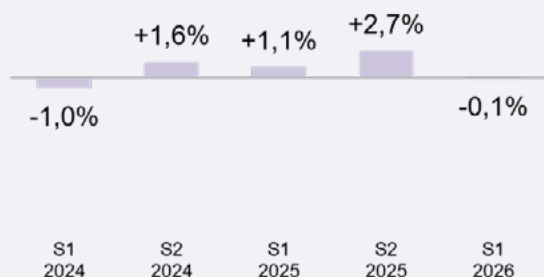
⁵ L'indicateur statistique présenté ici est de nature différente des autres activités. Il fait référence à la notion de stock existant à une date donnée.



CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'activité se maintient -0,1%

Production semestrielle
Variation annuelle



Après un léger recul au premier trimestre 2026 (-0,4% par rapport aux trois premiers mois de 2025), la production des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation a enregistré une légère hausse au deuxième trimestre (+0,2%). **Sur l'ensemble du semestre**, le montant des financements octroyés se maintient à **23,8 Mds d'euros**, soit **-0,1%** par rapport au premier semestre 2025.

Les évolutions varient selon les produits :

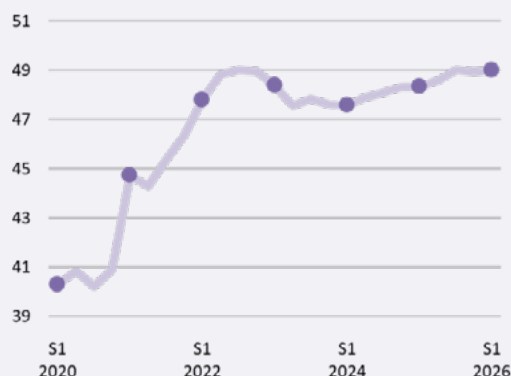
- Avec 6 Mds d'euros, le redressement des **prêts personnels** se poursuit au premier semestre 2026, mais plus lentement (+3,9%) que durant l'année 2025 (+8,4% en moyenne). Le rythme de progression ralentit également au cours du semestre : après +5,6% au premier trimestre, la croissance ressort à +2,1% au deuxième trimestre.
 - Les nouvelles utilisations de **crédits renouvelables** demeurent stables au cours des six premiers mois de l'année, dans le prolongement des évolutions observées en 2024 et 2025. La production s'établit à **5,1 Mds d'euros**, soit une variation de **+0,1%** sur un an. La dynamique trimestrielle est également sans relief (+0,2% au deuxième trimestre, après 0% au premier).
 - De leur côté, les financements **d'automobiles neuves** enregistrent un léger recul de **-0,7%** au premier semestre, à **5 Mds d'euros**. L'activité a néanmoins changé d'orientation au cours du semestre : après une baisse de -2,8% au premier trimestre, elle progresse de +1,4% au deuxième trimestre.
- Selon le mode de financement, les évolutions sont contrastées.

⁶ Location avec Option d'Achat.

⁷ Hors financements par prêt personnel.

Production

Année mobile (Mds d'euros)



Les opérations de LOA⁶, qui représentent 91% des financements⁷ de voitures neuves, reculent légèrement (-1,8% à 4,5 Mds d'euros), tandis que les prêts affectés sont en hausse après deux ans de chute (+12% à 0,5 Md d'euros).

- Pour leur part, les financements **d'automobiles d'occasion** enregistrent, au premier semestre 2026, une baisse plus marquée : -3,6% à 2,8 Mds d'euros (-4,3% au premier trimestre et -2,9% au deuxième). Dans le détail, les crédits affectés, avec 1,4 Md d'euros, se replient nettement au premier semestre (-12,4%), alors que les opérations de LOA⁶ progressent de +7% pour atteindre 1,4 Md d'euros. La LOA⁶ représente ainsi désormais 50% des financements⁷ d'automobiles d'occasion, contre 45% il y a un an.
- Les financements affectés à **l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** stagnent au premier semestre (-0,1%) à 1,9 Md d'euros.
- Les prêts affectés aux **autres biens ou services** (bateaux de plaisance, voyages de loisirs, deux-roues...) progressent de +2% à 0,8 Md d'euros.
- Les **paiements fractionnés** – nouvel indicateur statistique – enregistrent une baisse de -6% de leur activité au premier semestre 2026, à 1,9 Md d'euros.
- En complément des crédits à la consommation, les établissements spécialisés de l'ASF réalisent également des opérations de **location sans option d'achat** auprès des particuliers. Au premier semestre 2026, le montant de ces opérations atteint 1,7 Md d'euros, en forte hausse de +65%.

Avertissement : Le suivi de l'activité des établissements spécialisés dans le crédit à la consommation repose désormais sur un nouveau questionnaire.
Celui-ci intègre une rubrique spécifique consacrée aux paiements fractionnés, lesquels étaient jusqu'à présent comptabilisés sans distinction au sein des rubriques relatives aux crédits affectés.

PRODUCTION (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} semestre 2025*	Au 1 ^{er} semestre 2026	Variation 2026 / 2025
ÉQUIPEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS	19 299	19 283	-0,1 %
Crédit classique	1 794	2 092	+16,6 %
Location de matériels	17 505	17 191	-1,8 %
Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA ⁽¹⁾	10 888	10 334	-5,1 %
• Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	8 819	8 551	-3,0 %
• Autres opérations de LOA ⁽¹⁾ (voitures particulières)	2 069	1 783	-13,8 %
Location sans option d'achat ⁽²⁾	6 617	6 857	+3,6 %
• Location financière	2 837	2 899	+2,2 %
• Location longue durée	3 779	3 958	+4,7 %
ÉQUIPEMENT DES PARTICULIERS ⁽³⁾	24 777	25 407	+2,5 %
CRÉDIT À LA CONSOMMATION ⁽⁴⁾	23 776	23 757	-0,1 %
Crédit classique	17 634	17 613	-0,1 %
Paiements fractionnés ⁽⁵⁾	2 022	1 901	-6,0 %
Crédits affectés (hors paiements fractionnés)	4 700	4 569	-2,8 %
Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	5 101	5 107	+0,1 %
Prêts personnels (y compris rachats de créances)	5 812	6 036	+3,9 %
Location	7 143	7 795	+9,1 %
Location avec option d'achat	6 143	6 144	+0,0 %
Location sans option d'achat	1 001	1 651	+65,0 %
IMMOBILIER D'ENTREPRISE	2 622	3 254	+24,1 %
Sofergie	958	1 523	+59,0 %
Crédit-bail immobilier	1 664	1 731	+4,0 %
AFFACTURAGE ⁽⁶⁾	216 459	224 096	+3,5 %
ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en millions d'euros)	Au 30 juin 2025*	Au 30 juin 2026	Variation 2026 / 2025
SOCIÉTÉS DE CAUTION	981 928	1 000 922	+1,9 %

* Les chiffres concernant 2025 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 juin 2026. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.

- Les opérations de location longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(3) Le financement de l'équipement des particuliers est composé du crédit à la consommation ainsi que des opérations de location sans option d'achat avec les particuliers. Le suivi statistique des opérations de location sans option d'achat est trimestriel et non mensuel comme pour le crédit à la consommation.

(4) Le crédit à la consommation comprend les financements par crédit classique ainsi que les opérations de location avec option d'achat. Les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers n'étant pas assimilées à des crédits, en sont donc exclues.

(5) Paiements fractionnés : Crédits affectés (sans intérêts et sans frais, ou seulement d'un montant négligeable) ayant un délai de remboursement inférieur ou égal à 3 mois, et crédits affectés d'un montant inférieur à 200 euros quel que soit le délai de remboursement.

(6) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

Données sociales 2025 :

L'emploi résiste, l'égalité progresse



écrit par
Franck Bergeron
Secrétaire général

La branche des sociétés financières confirme en 2025 sa résilience dans un contexte économique marqué par un ralentissement de l'activité et une remontée du chômage. Les établissements relevant de la convention collective nationale des sociétés financières regroupent près de 30 000 salariés et présentent un profil social caractérisé par une forte féminisation, un haut niveau de qualification et des rémunérations en augmentation de plus de 3% pour les principaux indicateurs salariaux.

Un emploi globalement stable après une décennie de croissance

Au 31 décembre 2025, les 213 entreprises relevant de la branche emploient 29 960 salariés. Après onze années consécutives de progression, les effectifs se stabilisent, avec une légère baisse de 0,2% en 2025. Cette évolution reste néanmoins modérée au regard de la croissance observée sur dix ans, les effectifs ayant progressé de 12,8% depuis 2015.

Le marché du travail de la branche demeure dynamique. Le taux d'embauche en CDI atteint 8,7%, tandis que le taux de sortie des CDI recule à 8,7%, traduisant un meilleur équilibre des flux d'emploi. Les démissions restent le premier motif de rupture de CDI mais leur poids diminue sensiblement par rapport à 2024.

Une population salariée à majorité féminine et fortement qualifiée

Les femmes représentent désormais 60% des effectifs de la branche. Les cadres constituent 64,5% de l'ensemble du personnel, illustrant le niveau élevé de qualification des métiers exercés.

Cette montée en qualification bénéficie particulièrement aux femmes. Au cours des vingt dernières années, la proportion de femmes cadres a quasiment doublé. Elles représentent aujourd'hui 51,4% de l'ensemble des cadres, contre 41,2% au début des années 2000. La progression est particulièrement marquée parmi les cadres supérieurs, où la part des femmes atteint désormais 34,7%, contre seulement 14,7% vingt ans plus tôt.

Cette évolution constitue l'un des faits marquants de la transformation de la branche.

Un âge moyen de 43 ans et un vieillissement progressif des effectifs

L'âge moyen des salariés s'établit à 43 ans, sans différence significative entre les femmes (43,1 ans) et les hommes (42,9 ans). La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 45 et 48 ans, avec 12,3% des effectifs.

La branche poursuit une tendance de fond observée depuis plusieurs décennies : le vieillissement de sa population salariée. La part des salariés âgés de plus de 40 ans atteint désormais 56,2%, contre 33,3% au milieu des années 1990.

Cette évolution reflète à la fois l'allongement des carrières et la fidélisation des salariés au sein des établissements.

Des rémunérations élevées au regard des standards du marché¹

La branche continue de se distinguer par un niveau de rémunération élevé. Le salaire médian annuel brut atteint 48 087 euros (contre 46 679 € en 2024), ce qui signifie qu'un salarié sur deux perçoit une rémunération supérieure à ce montant. Par ailleurs, le salaire moyen des 10% de salariés les moins rémunérés s'élève à 28 182 euros (contre 27 238 € en 2024).

Les salaires augmentent naturellement avec les responsabilités exercées. Le salaire annuel moyen varie ainsi de 31 706 euros pour les techniciens à 75 768 euros pour les cadres confirmés. Cette dernière catégorie, qui regroupe plus d'un tiers des salariés de la profession (36,3%), constitue le cœur de l'encadrement des sociétés financières.

Une égalité salariale femmes-hommes en amélioration mais encore incomplète

L'analyse des rémunérations à niveau hiérarchique comparable montre que les écarts salariaux persistent principalement parmi les catégories cadres. Ils demeurent toutefois orientés à la baisse en 2025.

Les écarts observés entre les salaires moyens des femmes et ceux des hommes sont de :

- -5,4% pour les cadres débutants et cadres ;
- -12,5% pour les cadres confirmés ;
- -6,9% pour les cadres supérieurs.

Chez les techniciens, les écarts sont nettement plus limités et peuvent même être favorables aux femmes selon les catégories. Ainsi, les techniciennes confirmées perçoivent en moyenne une rémunération légèrement supérieure à celle de leurs homologues masculins (+ 0,5%).

Un élément encourageant réside dans la diminution des écarts constatée en 2025, notamment chez les cadres supérieurs, où le différentiel se réduit de près de cinq points par rapport à l'année précédente.

¹ Le salaire médian dans le secteur bancaire et financier est de 42 000 € bruts annuels [Source : michaelpage.fr – Quel salaire pour un banquier en 2026 ?]



À RETENIR

L'année 2025 confirme quatre tendances majeures de la branche des sociétés financières :

- une stabilisation des effectifs après une décennie de croissance continue ;
- la parité femmes-hommes est désormais une réalité au sein de l'encadrement de la branche, où les femmes représentent plus de la moitié des cadres ;
- un vieillissement progressif de la population salariée, avec un âge moyen de 43 ans ;
- une réduction graduelle des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, même si des marges de progrès subsistent parmi les catégories cadres.

Cette photographie sociale illustre une branche qui demeure attractive, qualifiée et relativement stable, tout en poursuivant ses efforts en matière d'égalité professionnelle.

Financements

Financement de l'équipement des particuliers

Transposition de la directive relative aux crédits aux consommateurs (DCC2)

Les textes attendus pour finaliser la transposition de la directive ont maintenant été publiés.

Le décret en Conseil d'État précisant que les nouvelles dispositions s'appliquent aux offres émises à compter du 20 novembre a été publié le 21 juillet.

Un décret simple précisant notamment les dispositions relatives à l'obligation pour les établissements d'orienter les clients rencontrant des difficultés financières vers une structure de conseil aux personnes endettées a été publié le 1^{er} août.

Un dernier décret, publié le 12 septembre, définit les frais n'entrant pas dans l'assiette de la réduction du coût du crédit en cas de remboursement anticipé car il s'agit de frais qui ne sont pas imposés par le prêteur.

Deux arrêtés complètent ces décrets :

- un arrêté précisant le programme de formation applicable aux salariés d'établissements prêteurs et d'intermédiaires, qui maintient le statu quo,
- un arrêté modifiant l'arrêté FICP, prenant en compte la possibilité désormais ouverte aux gestionnaires de crédits de procéder au défichage des débiteurs ayant remboursé leur dette.

Numéros polyvalents vérifiés d'intérêt général – Problématique du blocage des numéros

La loi contre toutes les fraudes aux aides publiques a prévu la création d'une nouvelle catégorie de numéros pour les appels et messages concourant à un objectif d'intérêt général lorsqu'ils sont émis par des systèmes automatisés d'appels.

Un arrêté, publié le 5 septembre, fixe la liste des organisations pouvant être affectataires d'un numéro de cette catégorie. Les adhérents de l'ASF – établissements de crédit et sociétés de financement – figurent dans cette liste au titre de leur activité de recouvrement de créances.

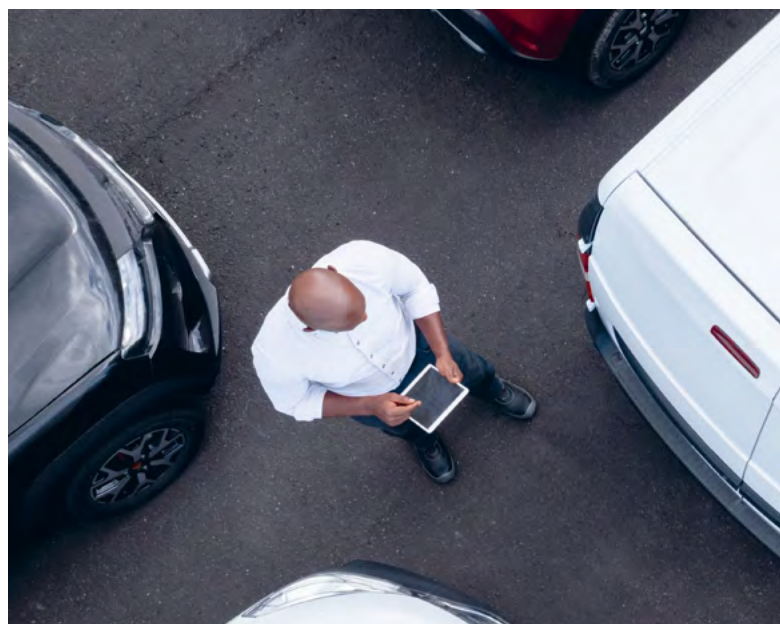
L'objectif de la création de ces nouveaux numéros d'intérêt général est que les appels de recouvrement ne soient pas bloqués par les applications de téléphonie proposant aux utilisateurs de filtrer les appels indésirables ou frauduleux.

Financement des entreprises

Prudentiel : mandat de l'EBA sur les expositions en leasing

Conformément à son mandat dans CRR3, des travaux sont actuellement conduits par l'Autorité bancaire européenne (EBA), qui a achevé sa collecte de données auprès des établissements européens, pour analyser les paramètres d'une pondération « adéquate » des risques afférents aux expositions en leasing.

Le rapport de l'EBA est attendu en début d'année 2027, et au plus tard en juillet conformément à l'article de CRR3 afférent au mandat. En cas de conclusions favorables, une proposition législative de la Commission européenne est également prévue dans CRR3 pour réduire les exigences de fonds propres afférentes aux expositions en leasing. Le paquet législatif portant sur la compétitivité du secteur bancaire, annoncé par la Commission européenne pour 2027, pourrait être une opportunité en ce sens.



Consultation de la Commission européenne sur la compétitivité du secteur bancaire

La Commission européenne a ouvert en mars 2026 une large consultation publique ciblée sur la compétitivité du secteur bancaire européen. Dans sa réponse, l'ASF a souligné l'importance du rôle des crédits spécialisés dans le financement de l'économie européenne, le besoin d'un cadre réglementaire clair et lisible, d'exigences proportionnées au risque, notamment pour les activités de leasing et d'affacturage, et d'un *level playing field*, au sein de l'UE mais aussi vis-à-vis des acteurs des pays tiers.

L'ASF a ainsi rappelé l'enjeu du mandat de l'EBA en cours sur le leasing (crédit-bail, LOA et LLD).

Le 17 juillet 2026, la Commission européenne a publié son rapport sous la forme d'une communication et le document de travail des services de la Commission qui accompagne la Communication évoque favorablement l'expertise des établissements de leasing.

Parmi les défis qu'elle a identifiés, figure notamment l'importance d'une mise en œuvre des normes bancaires internationales adaptée au secteur bancaire européen. Ainsi, si l'Union européenne a appliqué les standards de Bâle à l'ensemble du secteur, cette approche a pu accroître la complexité réglementaire et entraîner des charges disproportionnées pour les établissements de plus petite taille ainsi que pour certaines activités particulièrement importantes pour l'économie européenne comme le financement des PME, le financement de projets et le financement du commerce international.

Une nouvelle consultation (à laquelle l'ASF a répondu) était ouverte jusqu'au 16 septembre 2026 pour recueillir les réactions à la communication de la Commission européenne. Un paquet législatif complet dédié au secteur bancaire et financier est confirmé pour le premier trimestre 2027.

L'ASF poursuit ses contacts pour promouvoir ses messages et propositions, notamment en faveur d'un traitement prudentiel du crédit-bail mieux proportionné au profil de risque de l'activité.

ET AUSSI...

- Recodification de la TVA dans le Code des impositions des biens et services (CIBS)
- Subventions / Aides d'État et crédit-bail
- Cession-bail immobilière
- Facturation électronique et crédit-bail
- Financement des *Enterprise resource planning* (ERP) / Saas (*Software as a service*)
- Location financière et application de la loi Hamon (analyse des arrêts de la Cour de cassation)
- Délégation de la gestion des dossiers en copropriété et co-baillage immobilier
- Certificats d'économies d'énergie
- TVA et subventions complément de prix
- ...



Verdissement des flottes automobiles

Le 16 décembre 2025, la Commission européenne a publié un « paquet automobile » comprenant plusieurs textes, dont une proposition de règlement concernant le verdissement des flottes automobiles d'entreprises (le *Clean corporate vehicles regulation*).

La rédaction de l'article 3 du projet de règlement, dont le champ d'application vise les « nouvelles immatriculations de véhicules d'entreprises effectuées par les grandes entreprises », ne permet pas d'en exclure les établissements de financement locatif pour les véhicules qu'ils donnent en location (LOA ou crédit-bail).

Le rapport d'étape du Conseil de l'UE du 22 mai 2026 a fait état de divergences de positionnement sur le sujet entre les États membres. Le dépôt d'amendements devant le Parlement européen, ouvert jusqu'au 10 juin 2026, a permis à l'ASF de réaffirmer son positionnement en faveur d'une application du dispositif aux seules entreprises utilisatrices des véhicules.

L'ASF poursuit ses rencontres avec les autorités nationales et européennes.

Le calendrier annoncé, mais incertain, pour l'adoption du texte est novembre 2027.

Financement et refinancement immobilier

Consultation de la Commission européenne sur la compétitivité du secteur bancaire

Dans le cadre de cet agenda (cf. page précédente), la Commission FRI reste attentive aux discussions et entend promouvoir le modèle français de la caution des crédits immobiliers et son traitement prudentiel. L'ASF poursuit ses contacts pour diffuser ses messages et propositions.

POUR EN SAVOIR PLUS



Marie-Anne Bousquet-Suhit
ma.bousquet@asf-france.com



Cyril Robin
c.robin@asf-france.com



Petya Nikolova
p.nikolova@asf-france.com



ET AUSSI...

- Transposition de la directive sur le crédit aux consommateurs
- Assurance emprunteur
- MaPrimeRénov
- Transposition de la directive relative à la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs
- ...

Services financiers

Affacturage

Prudentiel

Position de l'ASF sur la compétitivité du secteur bancaire européen et le traitement prudentiel de l'affacturage

L'Union européenne souhaite renforcer la compétitivité de son secteur bancaire afin de mieux financer la croissance, l'innovation et la transition écologique. Elle entend renforcer l'attractivité du secteur financier européen en introduisant plus de proportionnalité dans la réglementation, en accélérant l'intégration des marchés financiers et en encourageant une meilleure mobilisation de l'épargne vers l'investissement des entreprises européennes. Comme mentionné précédemment, la Commission européenne a lancé une consultation publique à l'été 2026 en vue d'élaborer une proposition législative en début d'année 2027 qui viendra notamment réviser le cadre prudentiel bancaire actuel.

Dans ce contexte, l'ASF prône des règles prudentielles mieux proportionnées au risque faible de l'affacturage. L'affacturage est un financement de courte durée, adossé à un actif – la facture. Cette spécificité lui confère un plus faible niveau de risque que le financement bancaire traditionnel. La réglementation prudentielle européenne (CRR3) comporte une catégorie d'exposition propre à l'affacturage (« créances achetées sur des entreprises »). Il convient d'instaurer un traitement prudentiel spécifique pour ces expositions, qui reflète mieux son faible profil de risque, de manière à libérer le potentiel de financement.

Actualités de EUFederation

Création d'une nouvelle entité européenne

Conformément au vote intervenu lors de l'Assemblée générale de EUF au printemps dernier, l'EUFactoring association a été constituée en juin. Cette nouvelle entité acte le mouvement des membres de l'ancienne « EUF », intégrée au sein de FCI, vers la nouvelle structure indépendante.

Statistiques annuelles européennes

La production annuelle s'établit à 2558 milliards d'euros en 2025, ce qui représente une croissance de 4,2 % par rapport à l'année précédente. L'écart entre la croissance de l'affacturage et celle du PIB européen est moins marqué que les années précédentes. L'affacturage représente 10,8 % du PIB, à comparer avec le taux de 11 % pour 2024.

L'affacturage français maintient sa première place en Europe : 439 milliards d'euros de production en 2025 et 224,1 milliards d'euros au 1^{er} semestre ; la France est suivie par l'Allemagne (423 milliards d'euros de production en 2025 et 212,68 milliards d'euros au 1^{er} semestre).

Facturation électronique

La réforme de la facturation électronique est entrée en vigueur pour une partie des assujettis au 1^{er} septembre : les GE et ETI.

L'ASF a participé à une première réunion de bilan dans le cadre du Forum National de la Facturation Électronique : le premier constat est plutôt positif puisque 120 000 entreprises ont émis des factures électroniques alors que l'obligation d'émission au 1^{er} septembre ne s'appliquait strictement qu'aux GE et ETI – soit environ 10 000 entreprises. Un certain nombre de TPE/PME ont donc anticipé l'échéance du 1^{er} septembre 2027. Pour la DGFIP et le FNFE, le volume d'émetteurs supérieur aux attentes est un bon signal.

Conférence de presse dédiée à l'affacturage

Philippe Mutin, Président de la Commission Affacturage de l'ASF, Frédéric Madalle et Aurélien Viry, Vice-Présidents, ont présenté devant les journalistes, le 24 septembre, les conclusions de l'enquête complémentaire annuelle sur l'activité d'affacturage pour l'exercice 2025 ainsi que les statistiques du premier semestre 2026. (voir article dédié page 16).



Caution

Réunion de la Commission Caution à Lyon

La Commission Caution s'est tenue à Lyon, le 7 octobre dans les locaux de l'un de ses membres, SOMUDIMEC. Lors de cette journée, les participants ont eu l'occasion de visiter le centre de formation de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et de rencontrer des décideurs politiques et acteurs locaux de l'industrie.

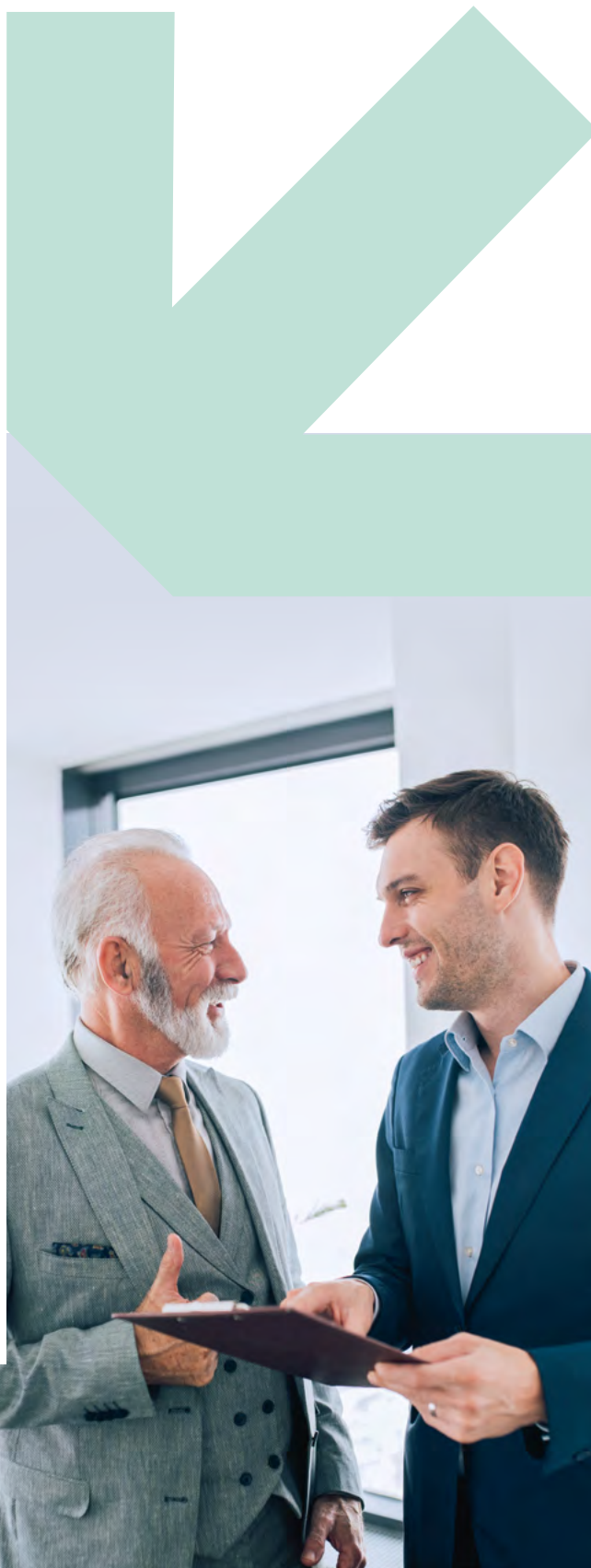
Maquette stratégique des garanties distribuées en France

Après avoir collecté auprès de ses adhérents Cautions les données et les messages clés associés, le projet de « maquette » chiffrée de l'ASF illustrant le poids des cautions dans le financement de l'économie entre dans sa phase finale et sera diffusé d'ici la fin de l'année 2026. Son objectif premier sera de servir de support aux actions de sensibilisation de l'ASF pour mettre en lumière la caution et son rôle essentiel pour financer les projets des ménages et des entreprises.

Mission dédiée à la transmission-reprise d'entreprises

Dans une lettre adressée aux entrepreneurs, le Premier ministre Sébastien Lecornu a confirmé le maintien du pacte Dutreil, dispositif clé en matière de transmission familiale d'entreprise. Le Gouvernement a annoncé également la création d'un « pacte Papin », destiné à faciliter la reprise d'entreprises, notamment par les salariés.

Plusieurs mesures incitatives sont envisagées : suramortissement des investissements réalisés après une reprise, baisse des droits d'enregistrement, relèvement à 1 M€ de l'abattement sur la plus-value du dirigeant partant à la retraite et facilitation du crédit-vendeur. Ces annonces visent à répondre au défi du renouvellement générationnel des dirigeants et devraient être intégrées au projet de loi de finances pour 2027.





Services d'investissement

Prestataires de services d'investissement

Actualités de la Commission PSI

La Commission PSI s'est réunie le 25 septembre. À cette occasion, les membres ont pu échanger notamment sur les sujets de travail prioritaires de l'année ainsi que sur les propositions de la profession dans la perspective de l'élection présidentielle de 2027, qui feront l'objet d'un document de communication dédié.

Retail Investment Strategy – RIS

À la suite de l'adoption du texte de la *Retail Investment Strategy en COREPER* le 5 juin 2026, les travaux portent désormais sur les mesures d'application.

Si l'interdiction des rétrocessions n'a finalement pas été retenue, plusieurs points de vigilance demeurent, notamment la définition des notions de rémunération « justifiée et proportionnée » et de « bénéfice tangible », de « *value for money* », la mise en œuvre de « l'*inducement test* » ainsi que, pour l'application des benchmarks, l'articulation entre groupes de pairs et références européennes.

L'ASF reste mobilisée dans l'objectif que ces mesures soient opérationnelles et proportionnées aux différents modèles de distribution.

Market Integration and Supervision Package (MISP)

La Commission européenne a présenté le 4 décembre 2025 le *Market Integration and Supervision Package* (MISP), destiné à renforcer l'intégration des marchés financiers européens. Ce paquet législatif et réglementaire prévoit notamment de réduire les obstacles transfrontaliers, de simplifier l'accès aux marchés de capitaux et de renforcer l'intégration des infrastructures de négociation, de compensation et de post-marché. Elle vise également à faciliter le recours à certains passeports européens et à renforcer le rôle de l'ESMA vis-à-vis des superviseurs nationaux.

Les travaux se poursuivent au Parlement européen et au Conseil. Ainsi, ont été rendus publics les amendements déposés par les députés en ce qui concerne la proposition de règlement omnibus dite « *master regulation* », présentée par la Commission dans le cadre du paquet MISP, notamment sur les points suivants: droit des titres, supervision directe de l'ESMA, mandat de compétitivité...

La position du Conseil a pour sa part été définie le 9 octobre.

Révision du PEPP

Le PEPP, produit paneuropéen d'épargne-retraite créé en 2019, est en cours de révision afin d'en améliorer l'attractivité et la viabilité (échec de distribution).

La Commission européenne a proposé le 20 novembre 2025 une réforme distinguant un PEPP de base et un PEPP sur mesure.

Le Conseil a arrêté son mandat le 24 juin et, au Parlement européen, le projet de rapport de la rapporteure Stéphanie Yon-Courtin a été publié en juillet 2026.

L'ASF soutient la relance de ce produit comme complément aux dispositifs nationaux, tout en défendant le maintien du conseil, une allocation diversifiée vers les actifs européens de long terme et une concurrence équitable avec les produits nationaux.

Label Finance Europe

Les travaux se poursuivent sur le Label Finance Europe, destiné à permettre aux épargnants de mieux identifier les placements contribuant au financement de l'économie européenne. Le dispositif envisagé repose notamment sur une durée minimale d'investissement de cinq ans et une allocation d'au moins 70 % en actifs européens.

L'ASF a participé aux réunions de Place organisées par la Direction Générale du Trésor sur ce sujet et a consulté les membres de la Commission PSI sur la méthodologie de labellisation Finance Europe du PER présentée par la DGT.

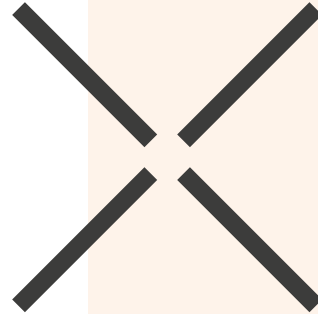
Elle a participé également aux travaux du groupe de travail dédié de l'Institut Jacques Delors.



Passage au règlement-livraison à T+1

Le passage au règlement-livraison à T+1 dans l'Union européenne est prévu le 11 octobre 2027. Une première échéance opérationnelle interviendra dès le 7 décembre 2026 pour les échanges d'allocations et de confirmations post-marché.

Les travaux de Place se poursuivent et portent notamment sur l'automatisation des processus, la préparation des environnements de test et l'organisation de tests de bout en bout entre les différents acteurs de la chaîne de règlement-livraison.



Dispositif 360° et transmission intergénérationnelle

L'actualité récente relative à la transmission anticipée de l'épargne rejoint les objectifs du Dispositif 360° porté par l'ASF depuis janvier 2025. Le Gouvernement a indiqué vouloir faciliter, dans le cadre du budget pour 2027, les transmissions au profit des jeunes générations afin de faire circuler l'épargne au moment où elle est la plus utile et de la mobiliser au service de l'activité économique.

Fondé sur le PEA et sur une durée d'investissement de cinq ans dans des actions européennes, le Dispositif 360° préconisé par les PSI de l'ASF propose d'encourager la donation plutôt que la succession au moyen d'une fiscalité allégée en contrepartie d'une durée de détention longue. Il vise ainsi à favoriser la transmission intergénérationnelle de l'épargne tout en contribuant au financement des entreprises et de l'économie européennes.



POUR EN SAVOIR PLUS



Antoine de Chabot
a.dechabot@asf-france.com



Ricardo Martins
r.martins@asf-france.com



Raphaël Ardin
r.ardin@asf-france.com

Comité RSE

Transposition de la directive Omnibus

La directive Omnibus publiée le 26 février a sensiblement réduit le champ d'application des directives sur le rapport de durabilité (CSRD) et sur le devoir de vigilance (CS3D). Sa transposition en droit français est en cours dans le cadre d'un projet de loi DDADUE. Le texte, adopté par le Sénat, doit encore trouver un créneau d'examen par l'Assemblée nationale d'ici la fin de l'année. L'échéance est importante car elle conditionne la possibilité pour les entreprises de recourir aux simplifications prévues par l'Omnibus pour les rapports CSRD portant sur l'exercice 2026 qui seront publiés en 2027.

Simplification des standards généraux extra-financiers (ESRS¹)

Par un règlement délégué publié le 21 septembre, la Commission européenne a finalisé la simplification des 12 ESRS confiée à l'EFRAG. Cette démarche a été menée en parallèle des travaux législatifs sur la directive Omnibus. Il ressort des réflexions de Place menées par le MEDEF et Les Entrepreneurs (ex-CPME), auxquels l'ASF participe, que les ESRS révisés simplifient globalement le dispositif initial de 2023. Le nouveau jeu de standards entre en principe en vigueur en 2027. Néanmoins, pour leurs rapports de durabilité portant sur l'exercice 2026, les entreprises auront le choix entre anticiper l'application des ESRS révisés ou rester encore un an sous l'empire des normes de 2023 et des assouplissements temporaires accordés en 2025 (« Quick Fix »).

Travaux sur une norme volontaire / Liens avec les exigences spécifiques des établissements financiers

Un autre règlement délégué de la Commission européenne publié également le 21 septembre a quant à lui entériné la nouvelle norme volontaire (« Voluntary Standard » – VS) de reporting extra-financier. Elle concerne les entreprises aux effectifs inférieurs à 1000 personnes, qui ne sont donc pas assujetties au rapport de durabilité obligatoire de la CSRD. La norme VS reprend pour l'essentiel le standard volontaire pour les PME non cotées (VSME) élaboré par l'EFRAG en 2025, en l'ajustant.

Elle intègre notamment les modifications apportées aux ESRS révisés afin d'assurer la cohérence entre les deux textes.

Composée de deux modules dissociables – l'un basique, l'autre complet – la norme VS repose sur le principe du volontariat. Pour s'en prévaloir, une entreprise doit néanmoins pleinement se conformer au premier module ou aux deux modules.

Les deux objectifs de la VS ont été rappelés par l'Autorité des normes comptables (ANC) lors d'un webinaire de Place organisé le 17 septembre :

- faciliter, à travers un référentiel standardisé, le reporting des entreprises non soumises à la CSRD afin de favoriser leur accès au financement et d'améliorer leurs pratiques de gestion ;
- limiter les informations pouvant être demandées par les grands donneurs d'ordres, au titre de la CSRD, aux entreprises de leur chaîne de valeur comptant moins de 1000 salariés (notion de « cap in the value chain »).

En phase avec les autres acteurs de la Place de Paris, l'ASF est favorable à la large diffusion de la norme VS pour permettre son adoption par la plus vaste population d'entreprises et en faire ainsi le dénominateur commun des données ESG diffusées par les PME. Elle participe à cette fin aux travaux de promotion de la norme conduits notamment par Les Entrepreneurs.

Les données ESG standardisées publiées par les entreprises doivent permettre aux financeurs de répondre en partie aux exigences croissantes issues de leurs propres réglementations en matière de durabilité, notamment les dernières modifications apportées au paquet bancaire CRD/CRR et les orientations de l'EBA en découlant. Ces textes imposent aux établissements de crédit et sociétés de financement de renforcer l'identification et la gestion des risques ESG et d'élaborer des plans de transition prudentiels à compter de 2027.

POUR EN SAVOIR PLUS



Grégoire Phélip

g.phelip@asf-france.com

¹ ESRS : European Sustainability Reporting Standards



STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^{ème} trimestre 2026 *

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier Valérie MONTRÉ Jacques TORIEL	2 et 3 novembre	1 480 € HT**	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail immobilier	• Approfondir l'étude du crédit-bail immobilier • Analyser les risques juridiques et les garanties associées • Appliquer les procédures contentieuses spécifiques au crédit-bail immobilier • Intégrer les enjeux des procédures collectives
L'analyse financière/crédit (niveau 3/3) Nicolas VAN PRAAG	9 et 10 novembre	1 480 € HT**	Crédits managers et contrôleurs de gestion expérimentés	• Porter un jugement éclairé sur des contreparties cotées en bourse publiant des comptes consolidés en IFRS ou autre norme • Valoriser une entité cotée
Crédit à la consommation : sécuriser les pratiques face aux exigences DCC2 Nadia LAKHZAMI	6 novembre	1 140 € HT**	Téléconseillers, chargés de clientèle, conseillers commerciaux, collaborateurs distribuant ou présentant du crédit à la consommation, intermédiaires	• Expliquer les enjeux de la DCC2 et ses conséquences concrètes sur la distribution du crédit à la consommation • Qualifier les produits, parcours et situations relevant du champ DCC2 ou nécessitant une vigilance renforcée • Adopter une information client claire, loyale et non trompeuse, en sécurisant le discours commercial, le consentement, la solvabilité et la mise en garde si nécessaire • Repérer les situations sensibles et tracer les éléments clés permettant de justifier l'analyse réalisée, l'alerte éventuelle et la décision prise

ASFFOR
ASF FORMATION

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
DDA vue autrement Éric de LONGCAMP	12 novembre	1 140 € HT**	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux, gestionnaires de contrats dont l'assurance	• Appréhender la base d'une opération d'assurance et les acteurs du secteur • Connaître les mécanismes de la garantie du produit assurance et la vie d'un contrat • Identifier les grands principes de la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) • Comprendre les spécificités de la présentation d'une opération d'assurance
Fondamentaux de la banque et des marchés financiers Cécile SALICETI	19 novembre	1 140 € HT**	Professionnels des établissements financiers, jeunes diplômés et personnel en reconversion	• Comprendre les mécanismes des marchés financiers et le rôle des banques • Identifier les types d'opérations et d'établissements bancaires • Appréhender les enjeux réglementaires et prudeniels • Réaliser une première analyse financière d'un établissement de crédit
Les essentiels du crédit-bail mobilier Sabine HUTTLINGER	1 ^{er} décembre	1 140 € HT**	Tout public	• Comprendre les principes fondamentaux du crédit-bail mobilier • Appréhender les avantages du crédit-bail mobilier par rapport à un financement classique • Être capable de proposer cette solution à ses clients et de faire face aux objections
Propulsez votre productivité avec l'IA générative My CONNECTING (partenaire Asffor)	1 ^{er} décembre	1 140 € HT**	Tous les collaborateurs susceptibles d'utiliser les outils IA au sein de l'entreprise	• Apprendre les notions de base concernant la technologie IA • Sensibilisation au cadre réglementaire de l'IA afin de pouvoir identifier les risques liés à l'utilisation des systèmes d'IA • Sensibilisation à la gouvernance IA et prise de conscience de bonnes pratiques

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.

ASFFOR
ASF FORMATION

STAGES PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Formations au 4^{ème} trimestre 2026 *

Titre / Animation	Date	Prix	Public concerné	Objectifs
Le crédit-bail immobilier Christian JUHLE Bertrand PRODEL Ivan PASTERNAZKY	7 au 9 décembre	1 610 € HT**	Tout collaborateur désirant approfondir le crédit-bail immobilier	• Maîtriser les principes de fonctionnement du crédit-bail immobilier • Comprendre l'intérêt du crédit-bail immobilier, ses avantages et inconvénients par rapport à un crédit classique
Mathématiques financières Nicolas Van PRAAG	14 et 15 décembre	1 480 € HT**	Commerciaux, assistants et contrôleurs de gestion, direction comptable et financière	• Obtenir une meilleure compréhension des mathématiques financières sous un angle très pratique • Utiliser une calculatrice financière ou Excel
RSE, ESG, finance durable : fondamentaux pour les financements spécialisés Grégoire PHELIP	Sur demande	1 440 € HT**	Direction générale, secrétariat général, directions financières, comptables, juridiques et commerciale	• Être capable de se repérer dans le cadre réglementaire et normatif de la RSE, de l'ESG et de la finance durable • Identifier les enjeux liés au déploiement de la RSE/ESG/Finance durable • Comprendre le rôle des établissements financiers dans la gestion des risques climatiques et environnementaux et l'accompagnement des clients vers la transition « verte »

ASFFOR
ASF FORMATION

* Nos formations sont réalisables au format présentiel ou à distance. Elles sont déclinables en format « intra » au sein des établissements sur simple demande auprès de l'ASFFOR.

**Coût par stagiaire, collaborateur d'un établissement membre de l'ASF (TVA en vigueur).

Le maintien de la session de formation est soumis à un nombre minimum d'inscrits. La date limite d'inscription est de 15 jours avant le démarrage de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour des mesures d'adaptation.



Développez les compétences de vos collaborateurs et faites reconnaître leurs talents !

Avec la certification professionnelle « **Octroi et gestion de solutions de financement dédiées à la consommation pour les particuliers** », l'ASFFOR met à votre disposition un levier RH stratégique pour développer les compétences, sécuriser les parcours professionnels et reconnaître l'expertise de vos collaborateurs.

Pensé pour répondre aux transformations du secteur – digitalisation, automatisation, nouvelles attentes des clients et exigences renforcées de traçabilité et de conformité – ce dispositif prépare vos équipes aux compétences de demain et à l'entrée en application de la DCC2 le 20 novembre 2026.

Acteur de référence de la branche des sociétés financières, l'ASFFOR est habilitée à dispenser la formation et à organiser les évaluations conduisant à cette certification.

Ce parcours certifiant s'adresse à plusieurs profils :

- les nouveaux entrants
- les salariés engagés dans une évolution professionnelle
- les collaborateurs déjà en poste qui souhaitent faire reconnaître et valoriser les compétences acquises dans l'exercice de leur métier



Pour tous renseignements :



Caroline Riquebourg
Chargée de formation certification
06 30 34 16 60
certification@asf-france.com

Vos contacts ASFFOR :



Julie Soulié
Responsable
du service formation
06 71 20 59 64
j.soulie@asf-france.com



Anne Matsakis
Chargée
de formation
06 08 24 87 59
a.matsakis@asf-france.com



Lina Buffa
Chargée
de formation
06 08 14 94 49
l.buffa@asf-france.com

Retrouvez
nos programmes
sur le site ASFFOR :
www.asffor.fr





**Save
the date**

Cocktail de l'Assemblée générale de l'ASF



**Mercredi
16 juin 2027
Pavillon Gabriel, Paris 8^e**

ASF

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES